

834^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 19 mars 2020

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 30 DÉCEMBRE 2022 (N° 8.623)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION (p. 4149).

- a) Proposition de résolution, n° 29, visant à soutenir la lutte contre le COVID-19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté (p. 4149).

**SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ANNEE 2020**

—
Séance Publique
du jeudi 19 mars 2020
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI, M. Thomas BREZZO, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux.

Absents excusés : MM. José BADIA, Pierre BARDY, Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT et M. Jean-Charles EMMERICH, Conseillère Nationale et Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération. M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Cheffe de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général.

La séance est ouverte, à 18 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chères Conseillères Nationales, puisque depuis le 8 mars, j'ai le plaisir de vous appeler chères Conseillères Nationales, chers Conseillers Nationaux, chers compatriotes, chers résidents de la Principauté, chers amis qui nous suivez sur notre page Facebook ou sur Monaco Info, la séance est ouverte.

Je voudrais, tout d'abord, excuser l'absence du Ministre d'Etat et lui souhaiter, aux noms de tous les élus, un prompt et complet rétablissement. Je veux aussi excuser l'absence de mes collègues José BADIA, Pierre BARDY, Daniel BOERI, Michèle DITTLLOT et Jean-Charles EMMERICH.

Je ne veux pas commencer cette séance sans dire un mot pour notre Prince Souverain. Le Palais a annoncé cet après-midi qu'il a été testé positif au Covid-19. Son état de santé n'inspire fort heureusement aucune inquiétude et Il continue de travailler depuis le bureau de Ses appartements privés. Nous n'avons donc pas d'inquiétude à avoir et tous les élus, et j'en suis certain, tous les membres du Gouvernement, Lui souhaitent un rapide et total rétablissement. Je viens d'ailleurs d'être appelé il y a quelques instants par le Cabinet du Prince, qui vient de m'informer que notre Souverain a souhaité faire lire en ce début de Séance Publique, une déclaration par l'intermédiaire du Ministre d'Etat, qui est lui-même absent ce soir. Nous avons reçu avec un peu de retard, un message vidéo du Ministre d'Etat, qui va lire une déclaration du Prince. C'est pour cela, je m'en excuse auprès de tous ceux qui nous écoutent, que nous avons dû décaler – on n'avait pas d'autres solutions – de quelques minutes, le début de cette séance, dans l'attente de ce message. Je vous propose donc, si la technique est prête, de diffuser un message, je vous rappelle, lu par le Ministre d'Etat, du Prince Souverain et je vais donc en prendre connaissance en même temps que vous.

Ils ne l'ont toujours pas reçu. Alors, je me tourne vers le Gouvernement.

(Une personne parle hors micro, inaudible).

Le message ne nous est pas parvenu, nous dit notre service technique. Il y a peut-être des problèmes de format, je ne sais pas, c'est un peu dommage qu'on nous prévienne aussi tard dans des conditions qui sont quand même difficiles pour la technique.

Je vous propose, je m'en excuse encore, comprenez bien que tout ceci est indépendant de la volonté du Conseil National, de suspendre cette séance qui

n'a pas véritablement commencé d'ailleurs et de reprendre cette séance dès que ce message sera arrivé. Je pense qu'on doit être capable de nous envoyer techniquement ce message depuis la Direction de la Communication ou le Palais, je ne sais pas d'où il va venir. Donc, je vous propose de rester à l'écoute, et nous reprenons l'antenne dès que le message du Prince nous sera techniquement diffusé de manière à ce que nous puissions le reproduire.

Je vous remercie, la séance est provisoirement suspendue.

—
**La séance est provisoirement suspendue à
18 heures 13.**

—
La séance est reprise à 18 heures 19.

—
Nous sommes à l'antenne.

Bonsoir encore à toutes et à tous, je vous prie de nous excuser de cette suspension de séance que j'ai été amené à faire. Je le signale à nouveau, elle est indépendante de la volonté des équipes du Conseil National, puisque ce sont des retards techniques des services du Gouvernement, qui ne nous ont pas diffusé ce message. Je voudrais m'en excuser, même si nous n'en sommes pas responsables, auprès de tous les Monégasques et des résidents nombreux qui nous écoutent ce soir. Finalement, ce sera donc Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, qui va lire ce message du Prince, qui devait être lu par le Ministre d'État et qui finalement va être lu par Mme GRAMAGLIA. Je vous propose que nous écoutions Mme GRAMAGLIA pour la lecture de cette déclaration.

Nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

Je cite le Souverain :

*« Monsieur le Ministre d'État,
Monsieur le Président du Conseil National,
Madame et Messieurs les Conseillers de
Gouvernement-Ministres,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs,
À l'occasion de la session spéciale de votre
Assemblée, je m'adresse à vous dans le droit fil de mon
allocution solennelle de mardi soir à la population
de la Principauté, en raison des circonstances
exceptionnelles que traverse notre pays.*

*Aucune des générations actuelles n'a connu une
situation sanitaire d'une si grande urgence. Aucune des
crises traversées au cours de ces dernières décennies
n'a produit en si peu de temps des conséquences
économiques aussi profondes.*

*Rarement dans l'Histoire, notre destin collectif n'a
été aussi dépendant de nos comportements individuels.*

*La période que nous vivons est pour chacun un
moment difficile. Un moment d'inquiétude pour
nous-mêmes, pour nos proches, pour nos activités
professionnelles, pour notre façon de vivre.*

*C'est aussi un moment difficile pour notre
Principauté, pour notre modèle économique et social.*

*Bénéficiant d'une économie solide et dotés d'un
système de santé performant, nous avons les atouts
pour relever ce défi immense qui nous fait face.*

*Nous sommes tout d'abord une société solidaire.
Chacun de nous, doit faire la preuve de son
civisme. Plus que jamais, la santé de tous dépend
du comportement de chacun. Chaque jour, à chaque
instant, nous pouvons agir contre cette pandémie : il
suffit de rester chez soi et de respecter les préconisations
éditées par le Gouvernement.*

Nous sommes aussi un État solidaire.

*C'est le moment, pour la Principauté, de montrer
sa capacité à continuer à répondre aux besoins de
chacun.*

*L'État sera aux côtés de tous, comme il l'a toujours
été.*

*Nos services de santé continueront à soigner tous
ceux qui en auront besoin, sans aucune exception.*

*Nos services sociaux veilleront à ce que nul ne soit
laissé seul, malgré l'isolement nécessaire.*

*Nos services économiques aideront les entreprises et
les professionnels face aux difficultés exceptionnelles
générées par cette crise d'une ampleur inédite.*

J'ai demandé à mon Gouvernement dans chacun de ces domaines de prendre des mesures ambitieuses et appropriées. Elles vous seront présentées à l'issue de mon message.

Comme toutes les grandes crises auxquelles nous avons fait face par le passé, la crise actuelle n'appelle qu'une seule réponse, une réponse de solidarité et de responsabilité.

Sous mon autorité, mon Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles.

Les décisions qui ont été prises par mon Gouvernement m'ont été soumises. Je les ai approuvées.

Elles n'ont été ni faciles ni sans conséquences sur la vie quotidienne de chacun.

En période de crise, plus encore qu'en temps ordinaire, il appartient au Gouvernement d'administrer au quotidien la Principauté, c'est-à-dire d'assurer la mission générale de maintien de l'ordre public et de fonctionnement des services publics.

Cette crise aura des conséquences économiques et financières d'une grande magnitude. C'est la raison pour laquelle j'ai validé une série de dispositions essentielles pour soutenir les acteurs de notre économie, dispositions qui vont vous être présentées dès ce soir.

D'autres suivront dans quelques temps.

Il y aura plus tard un temps pour le débat politique.

Aujourd'hui, le temps est à l'urgence.

Notre réponse à cette urgence nous permettra de sortir dans les meilleures conditions possibles de cette pandémie mondiale.

Je laisse le soin aux Conseillers de Gouvernement-Ministres de vous faire un point de situation dans leurs domaines de compétences respectifs.

Notre seul objectif, notre objectif à tous, est de préserver la santé de notre population et de soutenir notre système économique et social.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'appuyer l'action de mon Gouvernement.

La responsabilité de l'action relève du Gouvernement, réservée au Ministre d'Etat assisté des Conseillers-Ministres, sous mon autorité.

C'est à la mesure de ce sens des responsabilités et dans cet esprit de solidarité, de cohésion que je souhaite que les Conseillers Nationaux s'expriment ce soir.

Je compte sur vous et sur votre sens de l'intérêt national.

Je vous remercie. ».

M. le Président.- Merci pour cette lecture, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre.

Nous prenons acte de cette déclaration que nous avons tous en même temps découverte sur le siège. Je voudrais, avant de poursuivre cette séance, comme je l'ai fait en début de séance tout à l'heure, avant la suspension, dans l'attente d'un message technique qui ne nous est pas parvenu, souhaiter à nouveau un rapide et total rétablissement à notre Souverain. Comme je le disais, nous sommes rassurés par le communiqué du Palais. Le Prince va bien.

Je reprends à présent l'ordre normal de notre Séance Publique, tel qu'il était prévu. Nous siégeons ici, ce soir, dans des conditions de séance inédite et vous le savez, malheureusement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Oui, notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, avec cette propagation de la Covid-19 partout en Europe.

Avant de revenir sur les raisons institutionnelles et politiques de la tenue de cette séance télévisée particulière et sur les mesures de précautions que nous avons prises pour lui permettre de se tenir publiquement, je voudrais avant tout rendre hommage à toutes les personnes qui, chacune et chacun à leur niveau, participent à la lutte contre ce virus et ses conséquences sur des vies humaines et sur notre vie au quotidien.

Ce soir, je veux que nous soyons tous unis pour adresser tous nos remerciements et tous nos encouragements à celles et ceux qui sont en première ligne, à tous les personnels soignants du CHPG, mais aussi à tous les personnels de secours et de la force publique. Je pense aussi à l'ensemble des professionnels de santé en ville. Tous sont sur le terrain actuellement et ils font preuve d'un dévouement exemplaire. Ils sont sur le front, ils ont tout notre soutien, tout notre respect et toute notre gratitude.

Je veux associer aussi à ces remerciements le personnel de l'IM2S, du Centre Cardio-Thoracique et de la Mairie, tous les membres de la Croix-Rouge Monégasque, et tous les bénévoles qui les rejoignent. Tous accomplissent un travail remarquable de solidarité.

Je n'oublie pas, bien sûr, les fonctionnaires de l'Etat et de la Commune qui, au Gouvernement comme au Conseil National, mais aussi à la Mairie, travaillent sans relâche dans le cadre du traitement de cette crise sanitaire, économique et sociale, que

traverse la Principauté. Je tiens à le dire, je sais que dans tous les départements et dans tous les services de l'Administration, il y a énormément d'implication et de mobilisation pour affronter les dégâts multiples de cette épidémie en cours. Je veux toutes et tous les remercier pour leur professionnalisme et pour l'énergie qu'ils donnent au service de l'Etat et du Pays, pour les Monégasques et pour les résidents, mais aussi pour toutes les personnes qui travaillent à Monaco.

Avant de revenir sur les paramètres de la gestion de cette crise majeure pour Monaco, je veux m'adresser à ceux qui pourraient s'étonner de la tenue d'une session exceptionnelle au regard de la situation sanitaire. Voici donc quelques précisions attendues.

C'est en ces temps difficiles que nos Institutions doivent montrer qu'elles sont solides, réactives et efficaces. Une Assemblée sans activité aurait montré que ces Institutions ne sont pas pleinement en état de fonctionner. Ce n'est pas le cas. D'ailleurs, tous les parlements du monde continuent d'accomplir leurs missions, comme on peut le voir encore aujourd'hui à l'Assemblée Nationale française par exemple.

Nous avons en revanche réduit l'activité du Conseil National à son strict nécessaire, en organisant depuis de nombreux jours le télétravail au sein de nos équipes. Mais certaines missions demandent la présence active des élus et d'une petite partie de nos permanents, selon des protocoles stricts. C'est ainsi que nous pouvons mener les missions qui nous sont dévolues en tant qu'Assemblée parlementaire, élément constitutif de l'Etat.

Cette session exceptionnelle ne présente pas de risques sanitaires supplémentaires pour ses participants. Et à ce jour, ni le Règlement intérieur, ni les techniques de téléconférence en notre possession, ne permettent d'assurer la réunion de telles séances avec autant d'intervenants et autant d'interactions que nous allons en avoir ce soir. C'est pourquoi nous appliquons donc sans réserve dans cet hémicycle et vous pouvez le voir à travers les images qui sont diffusées, les gestes barrières, comme la distance entre chaque interlocuteur, quitte comme vous le voyez, – vous devez être surpris comme moi, c'est la première fois –, à réorganiser la place de chacun des élus dans l'hémicycle. Il y en a même, ce soir, dans le public.

Pour autant, alors que le nom technique reste celui de « Séance Publique », nous avons choisi de ne pas accueillir de personnes extérieures sur les bancs habituellement ouverts à la population. Et seuls ma

chefe de Cabinet et Monsieur le Secrétaire Général du Conseil National sont présents en tant que permanents pour nous assister dans cet hémicycle. Qu'ils en soient remerciés.

Bien entendu, cette séance reste publique, puisque chacune et chacun d'entre vous peut suivre la séance sur ses écrans en direct, puis en replay, car nous voulons que ces débats soient transparents et la position de chacun connue de tous.

Nos Institutions sont très précises et très bien faites. Sous l'autorité du Prince Souverain, Chef de l'Etat, elles organisent, à travers l'article 66 de la Constitution notamment, « l'accord des volontés » du Prince et du Conseil National, nécessaire pour le vote des lois et en particulier des lois de budget.

Les meilleures solutions pour le pays ont toujours été trouvées, dans le cadre des débats budgétaires. Elles sont le résultat du consensus, du pas vers l'autre, entre un Gouvernement composé de hauts fonctionnaires nommés par le Prince, et un Conseil National élu par les Monégasques. Ce fut le cas récemment pour le logement ou encore la qualité de vie par exemple. C'est l'esprit de nos Institutions. C'est ce qui fait leur force.

Nous sommes entrés dans une période de crise majeure, qu'aucune génération d'aujourd'hui n'a connue. Cette crise est multiple. Elle est sanitaire bien sûr, mais elle est aussi sociale, économique, humaine. Elle nous touche toutes et tous dans notre vie et dans l'organisation de nos foyers. Nous nous inquiétons pour nos enfants, nos parents, nos amis et nos collègues. Donc cette crise a évidemment une dimension politique, et l'opinion attend une gestion politique, une gestion proche des préoccupations de notre population, et pas seulement une gestion administrative de ce dossier. Et puis, cette situation va avoir des conséquences majeures sur nos finances publiques et sur la loi de budget. Donc, pour toutes ces raisons, cette crise très grave concerne et mobilise toute l'attention et toute l'énergie du Conseil National, de tous les élus des Monégasques.

Les mesures qui ont été prises, ou qui sont à venir et à l'étude par la Gouvernement, vont impacter les dépenses publiques de manière considérable, donc elles engagent naturellement la compétence de l'Assemblée, qui vote le budget de l'Etat. C'est pourquoi, c'est bien dans la concertation avec le Conseil National, que le Gouvernement aurait dû travailler depuis le début.

Nous sommes très attachés à nos Institutions qui sont uniques au monde. Seul le Gouvernement, nommé par le Prince, exerce le pouvoir exécutif. Mais le Gouvernement ne doit pas refuser d'entendre le bon sens des Monégasques à travers leurs élus.

Aucun des 24 Conseillers Nationaux ne veut évidemment remplacer l'exécutif gouvernemental, notre Constitution est très claire, nous y sommes extrêmement attachés. Seul le Gouvernement est responsable de la mise en œuvre des politiques publiques. Mais celles-ci doivent être décidées en concertation avec le Conseil National, dès lors qu'elles impliquent, *in fine*, le vote direct d'une loi ou plus généralement le vote du budget de l'Etat.

Ce Gouvernement, rappelons-le, n'est pas l'émanation d'un vote et n'est donc pas composé d'élus de la population. En revanche, il doit tenir compte de la représentation nationale et l'inclure dans le schéma politique, encore plus en temps de crise, dans la préparation et l'élaboration des futures mesures. Car notre seul but à tous dans cet hémicycle est que les meilleures mesures soient prises pour protéger notre population, nos acteurs économiques, ceux qui travaillent à Monaco, et que ces mesures soient expliquées de la meilleure manière possible à chacune et à chacun.

Pourtant, depuis le début de cette crise, l'exécutif gouvernemental, arguant qu'il est l'exécutif, a longtemps prétendu savoir agir seul, sans concertation avec les élus. Tout au plus, avons-nous eu droit, suite à une forte insistance, à des informations *a posteriori*. Le Gouvernement a agi seul. Il a communiqué seul : pour faire court, cela n'a pas fonctionné comme cela aurait dû, depuis le début de la crise. Nous n'avons eu jusqu'ici aucun échange, lors de la préparation de toutes les mesures par le Gouvernement, ni sur la façon de les annoncer à l'opinion publique. Soyons clairs, la communication du Gouvernement n'a pas été à la hauteur de la situation et en phase avec les attentes des Monégasques et des résidents. Depuis le début de cette crise, le Gouvernement n'a laissé aucune place au Conseil National, sa position a été : « nous décidons, vous devez soit vous taire, soit nous approuver ». Il a donc manqué jusqu'à présent au Gouvernement, pour affronter cette crise, une ressource institutionnelle essentielle : la dimension représentative de la population. Il n'est que temps : nous sommes des partenaires institutionnels, et nous devons l'être encore plus en temps de crise. Qui pourrait comprendre le contraire aujourd'hui plus que jamais ?!

Monaco peut compter sur un modèle économique et social exemplaire et envié de tous. Alors nous avons une responsabilité supplémentaire : faire encore mieux que d'autres pays, qui eux ont une dette publique colossale pour certains. Nous avons les moyens d'avoir plus d'ambition. Oui, nous devons être un modèle dans la gestion de cette crise. L'heure est à l'unité nationale dans la lutte contre la Covid-19.

L'unité d'abord entre élus, et je veux remercier l'ensemble de mes 23 collègues qui montrent l'exemple. Nous avons eu ensemble de multiples réunions et le Conseil National parle d'une seule et même voix, qui a abouti à la proposition de résolution que nous allons voter ce soir. Unité ensuite entre nos deux Institutions, Gouvernement Princier et Conseil National, sous l'autorité du Prince Souverain. Unité aussi de toute une population, Monégasques, résidents et travailleurs de notre pays, dans la concertation avec toutes les organisations représentatives, notamment associatives, patronales et syndicales, ainsi que l'ensemble des ordres professionnels. Oui, l'heure est à la mobilisation de tous, dans l'unité et la responsabilité. L'espoir est là, et s'il en fallait la preuve, en découvrant les informations ce matin, j'ai constaté qu'hier pour la première fois, la Chine n'a constaté aucun cas nouveau de contamination d'origine locale. La pandémie se résorbe donc là où elle a commencé. C'est un signe très important pour l'avenir.

Chers collègues, nous sommes là dans cette enceinte pour contribuer à apporter des solutions au Gouvernement pour la résolution de cette crise, à notre place, bien évidemment. Alors je dois le dire pour m'en réjouir, ces deux derniers jours et particulièrement ces dernières heures, les lignes ont bougé, et notre positionnement n'y est pas pour rien. Je retiens de cet épisode que les choses peuvent avancer dans le bon sens, pour la protection de notre population et pour sortir le mieux possible de cette crise. Nous le verrons dans les échanges qui suivront avec le Gouvernement.

En effet, ne revenons plus désormais sur les tensions de ces derniers jours et regardons tous ensemble vers l'avenir, avec un seul et même objectif partagé : enrayer la propagation et gagner la bataille contre ce virus. C'est pourquoi je demande la constitution d'un groupe de travail restreint entre le Gouvernement et le Conseil National, afin d'étudier et d'optimiser ensemble les mesures de gestion de crise ayant un impact sur nos finances publiques.

Il y a urgence. La population compte sur nous. Et je veux le dire ce soir : à la fin de ce mois de

mars si éprouvant pour tous, dans 12 jours à peine, aucun fonctionnaire, aucun salarié, aucun travailleur indépendant, aucune entreprise et aucun commerce, ne devront se retrouver en difficulté ou en insécurité. Les Monégasques se tournent naturellement, et ils le font massivement, vers leurs élus. Et nous sommes à leurs côtés. Nous les représentons et nous leur devons des réponses légitimes. Nous nous faisons leurs porte-paroles ce soir.

Comme l'a dit le Prince Souverain, – je réétudierai Sa déclaration, mais je partage cette analyse – plus que jamais il nous faut, à partir de ce soir, dès demain matin et le Gouvernement a sa part de responsabilité s'il le souhaite aussi, avancer unis et de manière efficace, entre le Gouvernement Princier et le Conseil National. Il ne tient qu'au Gouvernement de constituer ce groupe et de nous associer, enfin, dans le domaine de nos prérogatives institutionnelles, à la gestion de cette crise, pour que nous la vainquions tous ensemble, pour le bien de ce pays et de notre population.

I.

DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

Proposition de résolution, n° 29, de Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Corinne BERTANI, M. Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN visant à soutenir la lutte contre le COVID 19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté.

Je vais, à présent, donner la parole pour la lecture de notre proposition de Résolution, à M. Christophe ROBINO, qui a été choisi par l'Assemblée en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses pour lire cette proposition de Résolution.

Nous vous écoutons, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

PROPOSITION DE RESOLUTION

« Proposition de Résolution visant à soutenir la lutte contre le COVID 19 et à accompagner les résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

Notre pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent, liée au Covid 19, qui touche la plupart des pays du monde et notamment, en Europe, l'Italie et la France. La Principauté de Monaco, comme ses voisins, n'est pas épargnée par cette pandémie et la situation à laquelle elle doit faire face est à la fois très sérieuse et inédite.

Dans ce contexte, la lutte contre le COVID 19 et l'accompagnement des résidents, de l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté est un sujet d'intenses préoccupations pour le Conseil National.

Aussi, au vu du caractère exceptionnel de la situation dans l'histoire récente de la Principauté, des prérogatives de notre Institution et de la nécessité d'informer la population des mesures mises en œuvre et de celles qui, selon notre Assemblée, mériteraient de l'être, les 23 Conseillers Nationaux unanimes, en plein accord avec le Président du Conseil National, l'ont sollicité par écrit, par courrier en date du 16 mars 2020, pour qu'il convoque une Session Extraordinaire de notre Assemblée. Ils représentaient ainsi plus des deux tiers des élus requis à cet effet par les dispositions constitutionnelles et législatives, conformément aux dispositions de l'article 59 de la Constitution, ainsi qu'aux articles 12-1 et 14 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, modifiée. Cette Session Extraordinaire du Conseil National, se tient donc sans attendre l'ouverture de la Session Ordinaire de Printemps, qui débute le 1^{er} avril.

En effet, l'évolution rapide de ce problème de santé publique impose de réagir avec toute la célérité que commande sa gravité et c'est, dans ce contexte, que le Président du Conseil National, en concertation avec l'ensemble des élus, a convoqué la tenue d'une Séance Publique, le 19 mars 2020, à 18 heures.

Lorsque le virus a pris de l'ampleur en Italie, à compter du dimanche 23 février 2020, les élus ont été destinataires de très nombreux messages d'inquiétude, de compatriotes et de résidents.

Dès le lundi 24 février 2020, le Président du Conseil National adressait un courrier au Gouvernement, dans lequel, relevant le caractère très international des résidents et des travailleurs de la Principauté, qui effectuent beaucoup

de voyages et de déplacements, le Conseil National estimait essentiel que le Gouvernement communique de manière régulière et transparente sur ce sujet, auprès de l'ensemble de la population.

Il indiquait notamment que toutes les mesures de prévention permettant de participer à l'enrayement de la propagation du virus, devaient être prises, comme un haut niveau de détection et de prise en charge éventuelle, avec la mobilisation de tous les moyens nécessaires, notamment au Centre Hospitalier Princesse Grace, pour protéger l'ensemble de la population.

Dans cette correspondance, le Conseil National assurait déjà le Gouvernement de son soutien pour participer, à ses côtés, à un effort de communication publique indispensable.

Face au développement d'une psychose dans la population, dans les jours qui ont suivi, et dans un souci d'apaisement, le Président du Conseil National a publié une communication, le vendredi 28 février, pour en appeler à la raison et à la responsabilité de chacun.

A la demande du Conseil National, une Commission Plénière d'Etude s'est tenue le 10 mars 2020. L'Assemblée a considéré que les informations obtenues a posteriori à ce stade, étaient largement insuffisantes, ne portant que sur des aspects techniques de décisions déjà entérinées par le Gouvernement seul.

Par la suite, les Conseillers Nationaux se sont réunis, le vendredi le 13 mars 2020, pour faire un point sur la situation de crise liée au Coronavirus.

Lors de cette réunion, rassemblant l'ensemble des Conseillers Nationaux, de toutes sensibilités politiques confondues, se sont manifestés clairement un besoin d'unité nationale, ainsi que la nécessité d'une communication coordonnée et unifiée des Institutions, sous l'autorité du Prince Souverain.

Cette crise, sans précédent, est en effet, non seulement sanitaire, mais aussi sociale et économique. En ce sens, elle revêt donc une dimension éminemment humaine et politique.

Les élus unanimes estiment que dans le cadre d'une telle crise le Gouvernement doit, plus que jamais, considérer le Conseil National comme une ressource institutionnelle élue par les Monégasques et représentative des attentes de la population, indispensable dans la gestion de cette période très difficile pour tous.

En outre, notre Assemblée peut également avoir un rôle de courroie de transmission institutionnelle vers l'opinion publique.

De plus, le Conseil National est appelé à être un acteur institutionnel incontournable dans la mesure où les décisions qui ont déjà été prises ou qui vont l'être par le Gouvernement vont impacter de manière considérable les dépenses publiques et donc la loi de budget. Elles engagent donc pleinement la compétence constitutionnelle de l'Assemblée, qui vote le budget de l'Etat.

Devant l'urgence de la situation, les élus ont, par courrier du 16 mars 2020, fait part au Gouvernement de nombreuses propositions adaptées et pragmatiques, visant à la protection et à l'accompagnement de la population, face au rapide développement en Principauté du COVID 19, mesures qui ont été reprises et enrichies dans cette Résolution.

Les Conseillers Nationaux considèrent que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour lutter contre cette pandémie et protéger la santé de la population.

Conscients des conséquences économiques et sociales inévitables de cette crise sanitaire,

Considérant, les prérogatives constitutionnelles du Conseil National,

Rappelant l'unité sans faille du Conseil National, derrière le Prince Souverain en ces moments difficiles, face à cette crise sans précédent,

Les Conseillers Nationaux signataires unanimes ont pris la décision de soumettre au vote de l'Assemblée et d'adopter solennellement et publiquement la présente Résolution.

Résolution

Vu l'article 91 du règlement intérieur du Conseil National ;

Les Conseillers Nationaux, signataires de la présente Résolution, demandent au Gouvernement :

En matière sanitaire :

- De prendre sans délais toutes les dispositions nécessaires afin de protéger les capacités d'accueil de nos établissements de santé, en particulier des lits de réanimation, de soins intensifs et de pneumologie, pour prendre en charge les patients les plus sévèrement atteints dans les prochaines semaines. Cela concerne le Centre Hospitalier Princesse Grace, le Centre Cardio Thoracique de Monaco et l'Institut Monégasque de Médecine du Sport, qui doivent coordonner leurs actions.
- D'anticiper le pic de contamination susceptible de saturer les capacités d'accueil de l'Hôpital et des établissements Centre Cardio Thoracique de Monaco et Institut Monégasque de Médecine du Sport, en prévoyant d'aménager, si besoin, un autre espace dans un bâtiment adaptable pour l'accueil des malades.
- De mettre tout en œuvre pour pouvoir disposer, à Monaco, des derniers traitements antiviraux disponibles, en France et à l'étranger, en levant tous les obstacles administratifs et réglementaires.
- De s'assurer de l'approvisionnement en matériel nécessaire à la protection des personnels soignants avant tout, et aussi pour la police, les pompiers, les personnels qui assurent la garde des enfants des personnels de santé et autres personnels sollicités par l'Etat et encore pour les infirmières à domicile et les auxiliaires de vie qui assurent le service à domicile pour tous nos aînés. Il faut dans ce but, mobiliser les entreprises monégasques qui sont en capacité d'aider.

- De manière générale, tout mettre en œuvre pour assurer l'approvisionnement en masques de protection et en gels hydroalcooliques pour toutes les populations particulièrement exposées et notamment ne pas laisser dans l'inquiétude les familles des patients contaminés.
- De régler les prix des gants, comme ceux des masques et des gels hydroalcooliques, avec des contrôles et des sanctions s'il y a des abus. Personne ne doit pouvoir profiter de cette crise à des fins spéculatives.
- De coordonner l'ensemble des acteurs de soins publics et privés, afin de permettre le meilleur travail commun possible avec une prise en charge médicale globale, à la fois des patients hospitalisés et de ceux maintenus à domicile.

En matière de confinement :

- De suspendre immédiatement tous les chantiers publics et privés de la Principauté, afin de mettre en place les barrières les plus efficaces contre la propagation du virus.
- De mettre en œuvre un confinement plus strict et plus clairement défini, avec des contrôles et des sanctions.
- D'assurer la continuité des services publics et des Organismes d'Importance Vitale.

En matière de famille et d'éducation :

- De mettre en place des dispositifs numériques fiables de téléenseignement, permettant aux enseignants de dispenser leurs cours aux élèves dans les meilleures conditions possibles, tout en restant à leur domicile.

Dans le domaine social :

- De permettre aux parents qui travaillent et qui ne peuvent plus mettre leurs enfants à l'école, d'assurer la garde de leurs enfants, à domicile, sans être pénalisés. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une compensation totale de leurs revenus, qu'ils soient fonctionnaires ou salariés et d'une indemnité journalière forfaitaire s'ils sont travailleurs indépendants.
- De permettre aux personnels soignants de pouvoir faire garder leurs enfants dans des structures adaptées, avec une communication efficace auprès des intéressés.
- D'assurer un service à domicile d'approvisionnement en denrées alimentaires pour les seniors et les personnes handicapées, en soutenant la Mairie, en lui octroyant tous les moyens nécessaires, aussi bien matériels que financiers. Les élus demandent pour les enseignes commerciales d'abaisser le montant minimum exigé pour les livraisons à domicile.

Pour ce qui est de l'Economie :

- Pour subvenir aux besoins financiers avérés liés à la situation de crise économique, le Conseil National demande la constitution d'un fonds d'intervention d'urgence pour le soutien à l'économie. Il s'agit bel et bien de débloquer des aides publiques directes,

de façon souple, rapide et efficace pour les salariés, les travailleurs indépendants, les entreprises et les commerces.

- En ce qui concerne les actifs :

Pour les fonctionnaires :

- L'Etat a pris les bonnes décisions. Leur traitement sera maintenu pendant la période de crise.

Pour les salariés :

- Dans le but de limiter leur déplacement, de rendre obligatoire, immédiatement, par voie réglementaire, le télétravail sur tout poste qui le permet.
 - De rendre tous les parkings publics gratuits, pendant toute la durée de la crise. Pour les personnes devant accéder à la Principauté pour travailler, cette mesure permettra de limiter, autant que possible, les covoiturages et l'utilisation des transports publics, qui sont des occasions de propagation du virus. Si nécessaire, des emplacements de stationnement supplémentaires devront être libérés, notamment sur l'Esplanade des Pêcheurs.
 - Pour les personnes placées en chômage total temporaire ou en chômage partiel, maintenir l'intégralité des salaires inférieurs ou égaux au salaire médian monégasque, soit environ 2.200 euros nets mensuels, en prenant toutes les dispositions nécessaires pour supprimer un éventuel effet de seuil. Cette mesure devra être financée sur fonds publics. Pour les salaires supérieurs, les dispositions doivent garantir, également sur fonds publics, un revenu équivalent à environ 80% du salaire net, avec un plafond équivalent à environ 4,5 fois le SMIC monégasque. L'Etat devra rembourser, sans délai les employeurs pour ces paiements de salaires.
 - Les personnels de la SBM devraient faire l'objet d'une attention particulière, étant donné le rôle spécifique joué par cette entreprise dans l'histoire de la Principauté. Les élus demandent donc au Gouvernement, actionnaire majoritaire de cette entreprise, d'étudier les mesures d'accompagnement adaptées à ces personnels, prenant en compte la structuration spécifique de leur rémunération.
 - Les élus appellent l'Inspection du Travail à faire preuve d'une vigilance accrue concernant les licenciements régis par l'article 6 de la loi n° 729 du 16 mars 1963 concernant le contrat de travail.
- #### Pour les travailleurs indépendants :
- Pour les travailleurs indépendants, professions libérales et dirigeants de très petites entreprises, impactés dans leur chiffre d'affaires, de verser sur fonds publics, le paiement d'une indemnité mensuelle, équivalente au SMIC monégasque.

En ce qui concerne les employeurs :

- Pour ceux qui n'auraient plus les moyens de payer les salaires de leurs salariés, l'Etat devrait, sur présentation d'un plan de trésorerie, détaillant les charges fixes, vérifiable a posteriori, abonder la trésorerie des entreprises pour qu'elles puissent régler, à échéance, les salaires des personnes concernées.

Concernant le soutien aux entreprises :

- De doter le Welcome Office des moyens supplémentaires nécessaires pour lui faire jouer pleinement son rôle de guichet unique pour les acteurs économiques en difficulté.
- De prévoir un plan d'accompagnement d'urgence des entreprises, en prenant des mesures immédiates avec simplification maximale des démarches administratives :
 - report des charges sociales et fiscales ainsi que des charges fixes, jusqu'à la fin de la crise, sur simple demande des acteurs concernés, pour ceux qui éprouvent des difficultés.
- Au-delà de ces reports de paiement, tout acteur économique en difficulté majeure devra pouvoir faire appel à des aides directes pour honorer ses charges incompressibles. Dans le cadre de cette crise, les élus demandent que personne ne se retrouve en difficulté, ni le 31 mars, ni le 30 avril et jusqu'à l'issue de la crise. La Commission d'assistance aux entreprises en difficulté (COMED) devra étudier et répondre aux demandes d'aide dans un délai de 8 jours ouvrés.
- Le Conseil National prend acte de l'annonce par le Gouvernement du déblocage d'une enveloppe de 50 millions d'euros, sous la forme d'une contre-garantie de l'Etat auprès des banques sollicitées par des entreprises en difficulté. L'Assemblée qui n'a été consultée en amont, ni sur le montant, ni sur les modalités de cette mesure, demande au Gouvernement une information précise sur le choix de ce montant. A l'issue de la crise, les modalités de remboursement devront être évaluées en fonction de la situation financière de chaque entreprise.
- Pour anticiper le financement de ces mesures exceptionnelles, les Conseillers Nationaux demandent à ce que ce Fonds d'intervention d'urgence pour le soutien à l'économie soit doté d'une enveloppe initiale d'un montant de 150 millions d'euros, qui pourra être révisé autant que de besoin, selon l'évolution de la situation.
- Pour les commerces et toutes les activités disposant de locaux domaniaux, fermés par nécessité de crise, suspendre les loyers pour 3 mois renouvelables.
- Sensibiliser les bailleurs dans le secteur privé, pour qu'ils soient attentifs à la situation de leurs locataires, l'objectif étant d'éviter toute faillite.

- Le financement de toutes ces mesures impactera l'équilibre des finances publiques et, comme le prévoit la Constitution, le Fonds de Réserve Constitutionnel devra combler ce déficit exceptionnel du budget impacté par ailleurs par la baisse prévisible des recettes. C'est pourquoi un moratoire total sur toutes nouvelles opportunités d'acquisition par le Fonds de Réserve Constitutionnel devra être observé.

Les élus ne doutent pas que ces mesures seront prises en compte par le Gouvernement et ils lui demandent de faire preuve d'anticipation et de considérer l'Assemblée comme une ressource institutionnelle indispensable à l'optimisation des mesures nécessaires à la lutte contre le COVID 19 et à l'accompagnement des résidents, l'ensemble des actifs et des acteurs économiques de la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses pour la lecture de cette proposition de Résolution de notre Assemblée.

Je vais à présent, conformément à notre Règlement intérieur, ouvrir la discussion générale pour tous les élus qui souhaitent prendre la parole, avant que nous passions au vote de cette proposition de Résolution.

Mme la Vice-Présidente a levé la main. Je note les tours de parole. Je vois M. le Président de la Commission des Finances, M. le Président de la Commission du Logement, M. le Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, M. RIT, M. JULIEN. Il faut que je m'habitue, c'est vrai que c'est tout à fait inédit pour moi et j'aurais dû m'excuser en début de séance par rapport aux membres du Gouvernement qui siègent un peu plus bas que d'habitude pour respecter les mesures de sécurité, de distanciation, nous avons dû placer des Conseillers de Gouvernement un petit peu plus bas à ma gauche et à ma droite, et des élus qui sont tout au fond. Heureusement que j'ai encore une bonne vue, j'arrive à vous voir. Je vois notre benjamine lever la main, Mme GRISOU, Mme FRESKO-ROLFO, Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO, M. ROBINO je vous redonnerai volontiers la parole, Mme AMORATTI-BLANC, Mme BERTANI puis M. VAN KLAVEREN.

Nous écoutons tout d'abord, dans ce tour de parole, pour la discussion générale, Mme la Vice-Présidente du Conseil National.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres.

Je tiens, avant toute chose, à m'associer aux mots du Président pour transmettre mes vœux les plus respectueux de rétablissement à Son Altesse Sérénissime le Prince. Je suis certaine qu'Il saura exercer pleinement l'étendue de Ses fonctions de Chef de l'État en s'adaptant à une situation si particulière pour tous, qui nous invite à inventer chaque jour, les moyens de faire front et à anticiper.

La continuité et la force de nos Institutions sont des clefs fondamentales de la pérennité de notre système, qui, au travers de notre histoire multi séculaire, a eu à affronter de multiples crises, dont certaines crises sanitaires redoutables.

Dans leur sagesse, les rédacteurs de notre Constitution, celle qui nous régit, révisée en 1962, ont organisé les pouvoirs pour que cette solidité perdure, quelles que soient les circonstances. Ils ont envisagé la vie du pays par temps calme, mais savaient que des tempêtes pouvaient surgir, et qu'il fallait que notre texte fondamental nous mette à l'abri.

Aujourd'hui, alors qu'une pandémie touche, depuis la planète, notre chère Principauté jusqu'à son cœur, nous avons la force et les ressources pour protéger notre modèle social, économique et bien entendu sanitaire, car ces textes nous permettent d'y faire face.

Le Conseil National ne se dérobe pas à ses responsabilités. Notre présence ici ce soir en est la preuve. Les 24 élus, toutes sensibilités réunies, œuvrent au service de toute la population et de ses forces vives pour participer à l'effort qui permettra d'endiguer la crise sanitaire. Lorsqu'elle sera passée, et nous y pensons dès aujourd'hui, nous devons permettre à notre machine économique de se relancer avec un minimum de dégâts et une motivation plus forte que jamais, pour redonner à notre modèle toute sa puissance.

Oui, je l'affirme ici, nos Institutions sont fortes, malgré cette crise qui nous touche au cœur. Il suffit de suivre la lettre et l'esprit de la Constitution. Suivre la lettre et l'esprit des Institutions, c'est affirmer la place entière de notre Assemblée comme co-législateur avec le Prince, avec la responsabilité importante de voter les lois, et plus particulièrement la loi de Budget qui fixe les contours de l'action publique.

Aujourd'hui, nos finances publiques vont être mises rudement à contribution. Pour cette seule raison, la présence du Conseil National dans la prise

des décisions est primordiale. Il y a la lettre, et il y a l'esprit. L'esprit de nos Institutions, alors que le Gouvernement est constitué de hauts fonctionnaires, c'est de donner aux élus des Monégasques, représentant toute la population, la possibilité d'être consultés en amont des décisions.

Aujourd'hui, cette crise illustre, en dépit de circonstances malheureuses, cette dimension essentielle, fervente de l'unité nationale derrière notre Prince.

Pour ces raisons, et parce que je crois à la force des Institutions avec un Conseil National à sa véritable place, je m'associe pleinement à ce projet de résolution.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

La parole est à présent au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. Balthazar SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques, chers amis, Mesdames et Messieurs.

Cette séance est, dans le langage juridique, une séance « extraordinaire ». Ce mot prend aujourd'hui un sens tout particulier, compte tenu de la situation que, tous ensemble, nous devons affronter. Extraordinaire, la situation sanitaire l'est, et cette résolution trace des mesures qui permettront à notre population d'y faire face en limitant, autant que possible, la propagation de ce coronavirus.

À la place qui est la mienne, celle de Président d'une commission qui a en charge les finances de notre pays, vous comprendrez que la situation est en effet extraordinaire et grave. L'économie nationale est attaquée dans ses fondements et ses forces vives. Les finances publiques vont être mises à contribution, alors que de leur côté, les recettes vont trébucher.

Faut-il aujourd'hui adopter une logique purement comptable en examinant la ligne d'équilibre immédiat entre ces dépenses et ces recettes ? Non, bien sûr. Je ne reviendrai pas sur les efforts qui doivent être entrepris, sans compter, pour protéger la santé de notre communauté. Pour ce qui concerne ma délégation, je suis convaincu qu'il faut injecter massivement et en urgence, toutes les ressources

nécessaires pour éviter le naufrage de certaines d'entreprises de toute taille et, de facto, de leurs salariés.

J'ai bien noté que le Gouvernement allait débloquer une enveloppe de 50 millions d'euros, même si je regrette que nous n'ayons pas été consultés. Cette mesure, sous forme de contre-garantie de l'Etat auprès des banques est largement insuffisante, non seulement par son montant, mais par sa nature. Elle doit s'accompagner d'aides directes auprès des entreprises en difficulté, afin qu'aucune ne fasse faillite. Je pense en particulier à celles qui prennent de plein fouet les mesures de confinement, notamment le secteur du tourisme, l'événementiel ou encore les commerces de toutes natures. Les aides publiques directes que nous évoquons dans cette résolution ne vont pas seulement apporter l'oxygène à des entreprises qui seraient condamnées à l'asphyxie. Elles constituent aussi le socle sur lequel ces hommes et ces femmes vont pouvoir relancer notre machine, et assurer la pérennité de notre modèle. Elles ne sont donc pas des dépenses sans fond, mais un investissement urgent et indispensable à partir duquel nous pourrions nous relever de cette crise.

Le fonds de garantie doit permettre, aujourd'hui, tout de suite, dans l'urgence, de donner de la trésorerie aux différentes sociétés, travailleurs indépendants et professions libérales. En parallèle, des aides publiques doivent être données aux différentes sociétés, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales, sur étude de leur dossier, afin d'effacer une partie de leurs dettes qui résultera des différents reports des charges sociales, charges fiscales, remboursement des dettes, des prêts et autres. Ce n'est que dans ce cas, qu'une fois la crise terminée, les différentes sociétés, les travailleurs indépendants, les professions libérales pourront continuer à vivre et à générer à nouveau de la TVA, ce qui a fait le succès de notre modèle économique depuis plus de 8 ans, avec des budgets excédentaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission du Logement, M. Franck LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis, chers Monégasques.

Nous vivons, ce soir, un moment institutionnel très intense. Le Conseil National est une composante essentielle du bon fonctionnement de notre Etat. Ce soir, je veux plus que jamais être dans le concret car en tant qu'élu, notre rôle prioritaire est d'être capable de transmettre au Gouvernement en charge de l'exécutif, les attentes et parfois les craintes de notre population. Dans le triste contexte actuel, je vous parlerai d'abord des craintes que je pourrais aussi qualifier d'incompréhension en ce qui concerne les chantiers. De façon courageuse et responsable, le Gouvernement Princier a annoncé l'arrêt de tous les chantiers publics. Je veux l'en féliciter. C'était la seule et unique décision à prendre, en parfait accord avec la nécessité d'arrêter la propagation du virus, comme l'ont recommandé tous les scientifiques. Je veux dire au Gouvernement et aux Monégasques que nous assumerons les retards que cela impliquera sur la livraison des futurs immeubles domaniaux parce que la santé n'a pas de prix ! Mais si cela est vrai pour les chantiers publics, comment cette logique peut-elle s'arrêter aux palissades des chantiers privés ? Dans un aussi petit territoire, aussi dense, est-ce bien responsable de croire que tous les ouvriers des chantiers privés peuvent encore, et librement, aller et venir sans être des vecteurs de transmission, pour eux, leurs collègues, leurs familles ou leurs amis ?

Au-delà même du bruit que ces chantiers font subir à une population confinée chez elle, je veux vous dire ce soir que nous considérons déraisonnable la seule idée qu'un promoteur puisse être autorisé à maintenir un chantier en activité sur notre territoire. Les sacrifices, nous devons les faire ensemble, de façon solidaire comme l'a dit le Souverain, en toute équité face au danger. Cette décision vous appartient, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement. Vous êtes l'autorité et nous les élus, au nom de l'ensemble de la population, nous comptons sur vous pour appliquer partout en Principauté, au nom de la sécurité sanitaire nationale, l'arrêt immédiat de tous les chantiers, privés et publics !

Nous avons conscience qu'il s'agit d'un immense sacrifice et il est partagé par des centaines, voire des milliers d'entreprises à Monaco. Chacune, à son échelle, vit une véritable situation de crise. Le tissu économique de Monaco est essentiellement composé de TPE ou PME.

Depuis lundi, bon nombre d'entre elles ont dû renoncer, en quelques heures, à maintenir leur activité pour protéger leurs équipes et tout simplement aussi car l'activité s'est arrêtée de façon quasi-immédiate ! Que ce soit par décision administrative comme pour les commerces, les restaurants ou les bars,

ou pour des raisons économiques, les entreprises monégasques sont à l'arrêt. Des milliers de salariés sont en chômage temporaire partiel ou total et leurs inquiétudes sont à la hauteur de la situation que nous vivons tous.

Si je peux bien comprendre que le Gouvernement s'est trouvé, aussi soudainement que les entreprises, face à cette crise, je veux vous dire ce soir que les mesures annoncées ne sont pas suffisantes. Elles ne répondent pas aux interrogations des chefs d'entreprise qui, très concrètement, se demandent comment ils pourront payer les charges, les salaires, les loyers dès la fin du mois de mars. Soyons concrets, beaucoup de trésoreries ne pourront pas suivre. Les entreprises attendent, dès ce mois-ci, des mesures immédiates, des procédures simplifiées, des exonérations et non pas des reports de charges.

Cette crise sanitaire est aussi une crise économique. Elle aura des conséquences sur le budget national. Notre Principauté est prête et son Fonds de Réserve Constitutionnel est là pour y faire face. Nous y sommes !

Ensemble, agissons tout de suite pour que chaque entreprise, qui contribuait au succès de Monaco hier, puisse être immédiatement accompagnée par l'Etat. Le Conseil National soutiendra le Gouvernement dans ce sens et ensemble, nous saurons ultérieurement faire les arbitrages budgétaires nécessaires.

Je vous remercie et je veux souhaiter un prompt rétablissement à notre Prince Souverain, au Ministre d'Etat et à toutes les personnes affectées par ce virus. J'invite chacun de nous, chaque auditeur à bien respecter le confinement qui est la meilleure prévention contre ce virus.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Nous allons à présent écouter le Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues et chers compatriotes.

Depuis plusieurs jours maintenant, les mesures s'intensifient peu à peu pour endiguer la propagation du virus Covid-19. Je tiens à remercier tout particulièrement les professionnels de santé mobilisés nuit et jour pour la population monégasque

et résidente. Leurs missions sont essentielles et nous leur devons le plus grand respect. Je n'oublie pas les forces de l'ordre, les pompiers qui sont aussi au service de la population et toujours présents sur le terrain, ainsi que toute la communauté éducative et le corps professoral qui ont la grande responsabilité d'assurer la bonne continuation de l'éducation de nos jeunes.

Concernant ce domaine, il est primordial de favoriser et surtout d'uniformiser les plateformes collaboratives de télé-enseignement pour les élèves et étudiants (de type Classroom, Zoom et Microsoft Teams), avec la mise en ligne des cours, supports et qui permettront d'encourager les interactions entre professeurs et élèves.

Le corps professoral et éducatif ne doit pas, lui non plus, être oublié et nous devons permettre aux enseignants de ne plus se rendre sur leur site d'établissement (stopnant ainsi leurs déplacements en transport en commun et les interactions entre collègues). Ils doivent eux aussi pouvoir rester chez eux et communiquer avec leur hiérarchie sur les plateformes de télé-enseignement, en toute sécurité.

Un point sur la tenue des épreuves et des examens de fin d'année se doit d'être fait de manière régulière. La visibilité actuelle est difficile pour tous les élèves et étudiants des pays européens mais une grande anticipation, communication et transparence envers eux et leur année scolaire est indispensable. Le Gouvernement Britannique a confirmé pour sa part que les examens de mai et de juin seront reportés (pour l'équivalent du brevet des collèges et du baccalauréat) sans que les écoliers ne soient pénalisés pour le reste de leurs études et diplômes. Il est impératif de connaître les conséquences sur la scolarité de tous nos élèves et les prochaines échéances à venir.

Une clarification est également nécessaire s'agissant du dispositif mis en place pour les parents ne pouvant faire garder leurs enfants tels que les professionnels de santé par exemple ou les personnes ne pouvant faire usage du télétravail. Il est important d'informer au maximum sur les solutions de micro-garderies mises en place au sein des écoles, mais également les "cas par cas" proposés par la Direction de l'Éducation Nationale dans les problématiques les plus complexes. Il est également indispensable que les personnes qui auront la charge de surveiller les enfants présents puissent trouver à leur disposition tout moyen de protection (gants, gel et autres...), une définition claire de leur statut, ainsi que des procédures strictes bien établies et surtout respectées.

Pour finir, j'aimerais également profiter de ce temps de parole pour rappeler qu'il ne faut pas que cette période, où nos déplacements sont limités, soit vécue comme une période de vacances. Que ce soit pour la bonne continuation du programme scolaire, comme pour nos faits et gestes au quotidien. C'est évidemment la responsabilité de chacun mais c'est également à l'Etat d'envoyer un signal fort. Après la fermeture des écoles, la question de la fermeture des aires de jeux mérite donc également d'être posée. Trop de personnes ne respectent pas encore les consignes et continuent de les fréquenter. Si je peux comprendre le besoin de s'y divertir, il est temps de prendre la juste mesure de la situation, pour le bien de tous et de ne pas y avoir accès pendant la période de confinement.

Pour nos familles et plus spécialement nos aînés, pour le personnel hospitalier qui travaille sans relâche, aidons-les au maximum et restons chez nous.

Je voterai donc en faveur de cette résolution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur MOUROU.

Nous allons à présent écouter notre collègue Jacques RIT.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président.

On ne le dira jamais assez, la Constitution monégasque est un texte dont l'équilibre, proche de la perfection, en fait une horloge qui règle, perpétuellement, le rythme de notre vie institutionnelle, et garde toute son exactitude lorsque la Principauté doit traverser une période difficile. Et l'heureux destin de notre pays a voulu que l'occurrence de telles périodes reste rarissime. Celles que nous traversons actuellement, aux côtés de l'ensemble de la planète, sont exceptionnelles. L'article 59 du texte constitutionnel, dans son dernier membre de phrase, donne au Conseil National la faculté, si les deux-tiers au moins de ses membres le souhaitent, d'ouvrir une session extraordinaire. Extraordinaire, exceptionnel, la conjonction de ces deux superlatifs est à la hauteur de l'événement sans précédent que représente l'épidémie du Covid-19. Et c'est dans cet esprit, un esprit d'union nationale que, à l'unanimité, toutes tendances confondues, les élus du Conseil National ont signé la demande écrite faite à son Président d'initier dans les plus brefs délais une session extraordinaire. L'application de l'article 59, à la demande du Conseil National, est probablement

une première dans l'histoire de nos institutions. Et, relisant à cette occasion les commentaires du Doyen Georges VEDEL sur le texte constitutionnel monégasque, texte dont il avait été le principal rédacteur, j'ai été tout d'abord surpris de trouver, en face de l'article 59, la mention lapidaire suivante, je cite : « Cet article n'appelle pas de commentaire. » En fait, c'est vraisemblablement parce que sa présence dans notre Constitution s'imposait d'elle-même, que l'éminent juriste a jugé inutile de l'expliquer plus avant.

Mais pour quelles raisons le recours à cet article a-t-il pu être unanimement souhaité ?

Le développement, depuis ses origines encore récentes, du fléau qui s'abat sur la Principauté, nous a montré, dans beaucoup de pays qui ont été touchés avant nous, les effets désastreux que peuvent avoir sur la population les discours dissonants, les avis contradictoires, et toute forme de communication à plusieurs voix. Il nous a montré, également, l'importance de l'anticipation, même lorsqu'elle peut apparaître trop coûteuse ou excessivement audacieuse. Beaucoup d'inconnues existant encore sur le potentiel évolutif et le degré de nuisance de ce virus, le simple bon sens doit nous inciter à capitaliser sur les quelques observations que nous venons d'évoquer.

Mais les dernières semaines ne nous ont pas permis de constater le souhait du Gouvernement, pleinement occupé par la gestion de cette crise, d'échanger avec son partenaire institutionnel sur ses intentions, ses doutes ou ses actions. C'est pourtant à l'occasion de cette situation hors normes que le principe de la concertation d'amont, entre Gouvernement et Conseil National, si souvent appelé de nos vœux et si rarement appliqué, pourrait prendre tout son sens. Le Gouvernement a pris des mesures très strictes de confinement de la population, et nous nous en sommes immédiatement félicités, car c'est là un des seuls moyens d'éviter l'apparition d'un pic ingérable de patients à hospitaliser. Mais le Conseil National serait carrément indigne de la mission qui lui a été confiée si, dans une sorte d'auto confinement, il restait inactif et muet face aux événements qui se déroulent devant ses yeux. Et, dans l'évolution de cette épidémie, les choses vont vite, trop vite. Alors, faire le choix d'une communication parallèle à celle du Gouvernement ? Certainement pas. La communication à l'adresse de la population doit être univoque ! Et, la Constitution nous le dit, c'est bien le rôle exclusif de l'Exécutif, devant cette crise sanitaire majeure, de prendre les bonnes décisions et de les faire appliquer.

Ainsi, voyons-nous apparaître les fondements du recours à l'article 59 de la Constitution décidé par le Conseil National. Cet article, en rendant possible l'ouverture d'une session extraordinaire, et le vote d'une Résolution en Séance Publique, répond, dans une totale orthodoxie institutionnelle, au souhait des élus. Exprimer leurs demandes devant le Gouvernement, publiquement, dans des conditions d'unité de temps et de lieu rassurantes pour la population, faire des suggestions et poser des questions. Nous avons là tous les ingrédients d'un vrai débat, propice à une concertation d'amont, en amont de prises de décisions par l'exécutif qui auront un impact budgétaire certainement considérable. Et ces futurs budgets, est-il besoin de le rappeler, seront bien, d'ici quelques mois, votés par ce même Conseil National.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur RIT.

La parole, dans cette discussion générale sur la proposition de Résolution, est à présent à M. Franck JULIEN, Président de la Commission pour le Développement du Numérique.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues, chers compatriotes.

À ne pas en douter, il y aura un avant et un après crise du Covid-19. Et ce sera le cas pour l'Administration monégasque.

Le télétravail vient d'y gagner ses lettres de noblesse. Et je n'ose imaginer les soucis supplémentaires que traverserait actuellement l'Administration, si, sous l'impulsion de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, elle ne s'était pas dotée d'un grand nombre d'ordinateurs portables et d'outils collaboratifs, tels que Skype notamment.

Et si, là encore, sous l'impulsion de la DITN, la Direction de l'Administration Numérique ne s'était pas dotée de moyens humains et techniques pour faciliter la mise en œuvre rapide de services en ligne qui seront bien utiles lorsqu'il s'agira de traiter les demandes de chômage partiel ou total temporaire qui vont bientôt déferler sur les services opérationnels de l'Etat. Et je tiens à ce titre à souligner, en mon nom et en celui de mes collègues, le dévouement et l'abnégation dont font preuve les services de l'Etat et les en remercier pour cela.

Par contre, on ne peut que regretter, comme l'a souligné mon collègue Marc MOUROU, que le Gouvernement n'ait pas eu le temps de déployer son plan pour un collège et un lycée digital. Par ces temps de confinement, cela aurait grandement simplifié la vie des parents, des collégiens et des lycéens.

Outre la nécessité du télétravail, des services en ligne et d'une école plus digitale, cette crise met aussi en exergue la nécessité de communiquer massivement en direction de la population et des travailleurs de la Principauté de Monaco lors d'événements exceptionnels. Si la France a eu la possibilité d'envoyer un SMS à l'ensemble de sa population via ses 4 opérateurs, Monaco n'a pas eu cette possibilité car l'opérateur national ne couvre qu'environ 40% des utilisateurs de téléphonie mobile en Principauté. Cela renforce la nécessité de trouver d'autres moyens dits « push » pour joindre l'ensemble des personnes présentes sur son territoire.

Utilisons cette leçon pour imaginer des solutions pour y remédier. Il s'agit aujourd'hui d'une crise sanitaire, il pourrait s'agir demain d'autres événements douloureux, il faut y être mieux préparé.

Par ailleurs, je m'étonne que le Gouvernement n'ait pas eu la possibilité ou la volonté de réquisitionner les espaces publicitaires sur les grands panneaux d'affichage des nouveaux abris-bus. Seuls les petits écrans ont été utilisés pour y afficher des messages quasi illisibles. Actuellement on continue de voir sur ces grands écrans la publicité de Monaco Telecom pour sa nouvelle offre Monaco Telecom TV, ce qui me permet de faire le lien avec la mise en clair de certaines chaînes de télévision par Monaco Telecom, initiative qui sera largement appréciée par les résidents de la Principauté pendant la période de confinement.

Mais revenons aux services en ligne. Certes, ils sont nécessaires pour accélérer les traitements des diverses demandes, qu'elles soient de chômage partiel ou total temporaire, ou de reports de paiement ou les demandes de crédits, mais ils doivent aussi s'accompagner d'une véritable volonté de prise en compte rapide de ces demandes.

La crise du Covid-19 risque de s'accompagner d'un véritable tsunami économique. Les économistes de l'Organisation Internationale du Travail estiment que la crise économique provoquée par l'épidémie de coronavirus pourrait détruire jusqu'à 25 millions d'emplois dans le monde !

Quand il y a un incendie, on ne se préoccupe pas de savoir si le tuyau est homologué ou non, ou de savoir quel sera le montant de la facture d'eau. Si on veut limiter les effets de la crise économique, c'est maintenant qu'il faut agir avec force, détermination et vigueur.

C'est la raison pour laquelle je voterai en faveur de la proposition de résolution.

M. le Président.- Merci Monsieur JULIEN.

La parole est à présent à Mme Marine GRISOUL, qui se trouve exceptionnellement dans les bancs du public, pour que nous respections parfaitement les normes de blocage de diffusion du virus. Donc, nous écoutons, depuis les bancs du public, Mme Marine GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

La situation est à ce stade plus que sérieuse. Nous traversons aujourd'hui une véritable crise sanitaire sans précédent à notre époque. Il en va de la préservation de notre économie, bien entendu, mais c'est également et surtout la vie et la santé des personnes qui sont en jeu. Aujourd'hui, plus que jamais, tout est une question de responsabilités.

Les mesures prises par les Gouvernements de nos pays voisins nous ont alertées, et cette semaine notre Gouvernement a également mis en place des mesures visant à la protection de tous. Il était temps de faire preuve de responsabilité.

J'en appelle ce soir à la responsabilité individuelle et collective de tous les résidents de la Principauté. Nous devons tous, à notre niveau, prendre conscience de l'importance du respect des mesures qui sont prises. A tous les salariés qui peuvent télétravailler, restez chez vous. A tous les chefs d'entreprises qui peuvent mettre leurs salariés en télétravail, faites-le. Et à tous les résidents qui sont d'ores et déjà confinés chez eux, ne sortez pas.

Nous devons limiter au maximum nos interactions sociales et respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation qui nous ont été communiquées, si nous voulons éviter un pic de contamination, limiter la propagation du virus, et diminuer le nombre de contaminés. Pensez à vos proches, à vos grands-parents, à vos parents, à vos enfants et aux personnes les plus vulnérables.

Tout cela relève donc de notre responsabilité, et au-delà même, de notre civisme. Le personnel soignant et l'ensemble du corps médical et sanitaire manquent aujourd'hui de masques pour se protéger. Le port des masques doit être réservé au personnel médical et aux personnes qui sont déjà contaminées par le virus afin qu'elles ne le transmettent pas à leur entourage. Alors faisons preuve de civisme et ne nous précipitons pas tous dans les officines et laissons-les à ceux qui sont potentiellement... Excusez-moi, en fait c'est un message très important. A l'hôpital, nous manquons de masques, ils sont comptabilisés. Il faut donc vraiment respecter et ne pas aller dans les officines les acheter et les laisser au personnel soignant et les personnes qui sont susceptibles d'être porteuses du Covid-19 pour leur permettre de ne pas transmettre le Covid-19 à leur famille.

Enfin, quand je parle de responsabilité et de civisme, je fais aussi référence bien sûr à l'entraide. Pensez aux personnes qui n'ont peut-être pas les moyens de se déplacer en cas de besoin, qui sont peut-être âgées ou seules. Prenez de leurs nouvelles, personne ne doit être laissé à l'isolement et tout particulièrement durant cette période difficile pour tous.

Je tiens à remercier, également, les groupes d'entraide sur Facebook ou sur les réseaux sociaux qui ont été mis en place.

Pour conclure, je voudrais dire un mot à tous les Monégasques, étudiants ou expatriés, qui sont à l'étranger. Nous en connaissons tous et j'espère que toutes les mesures seront mises en œuvre pour leur permettre d'être correctement pris en charge à l'étranger s'ils sont malades.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame GRISOUL.

Nous allons à présent écouter Mme Béatrice FRESKO-ROLFO qui, à titre exceptionnel elle aussi, se trouve ce soir, dans les bancs du public. Nous vous écoutons.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame et Messieurs le Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Je ne peux commencer cette intervention sans remercier celles et ceux qui se trouvent en première ligne, médecins, infirmiers, pompiers, et force publique. Mais également ceux qui continuent

d'œuvrer pour que nous ayons un minimum de qualité de vie : bien que la liste ne soit pas exhaustive, je pense aux employés des magasins d'alimentation, aux maraîchers, aux chauffeurs de bus, aux livreurs et je n'omettrai certainement pas les employés de la Société Monégasque d'Assainissement, qui eux aussi ont un rôle essentiel.

Dans cette période difficile, j'ai une pensée pour ces femmes et ces enfants qui subissent des violences domestiques et qui se trouvent confinées dans le même espace clos que leur bourreau. Je vous engage à une vigilance accrue sur de telles situations.

Je tiens maintenant à mettre en avant le rôle social qui doit être tenu ici par l'Etat. La Principauté se doit d'être exemplaire. Notre taille nous l'autorise. Exemplaire, je disais donc, pour soutenir les entreprises, mais aussi les salariés de Monaco, surtout ceux qui ont les salaires les plus bas et qui ne peuvent pas mettre en place le télétravail. Ils devront faire face au paiement de leurs loyers, au remboursement de leurs emprunts, aux mêmes dépenses personnelles alimentaires que d'habitude. Fixez donc un plafond mais soyons exemplaires.

Je m'interroge des effets de cette crise sanitaire sur des salariés dont le salaire s'accompagne de pourboires, de pourcentages, d'heures supplémentaires : les serveurs, les voituriers, les coiffeurs, les valets du casino, tous ces gens dont nous ne pouvons mesurer la perte de revenus. Je m'interroge sur le sort de certains indépendants, dont les bénéfices annuels sont limités, et qui devront faire face à leurs charges fixes sans pouvoir dégager de revenu suffisant pour leurs dépenses personnelles. Soyons donc, tous ensemble, vigilants, à ce que personne ne se trouve dans une situation désespérée face à des charges incompressibles. Soyons vigilants à ne laisser personne sur le bord du chemin.

J'invite maintenant les entreprises de Monaco à faire preuve, elles aussi, de solidarité. J'ai été contactée par une mère de famille qui vient d'être licenciée au moyen de l'application tout à fait légale de l'article 6 de la loi n° 729 du 16 mai 1963 concernant le contrat de travail, en pleine crise du Covid-19. Son désarroi est immense puisqu'elle se trouve dans l'impossibilité matérielle de démarcher et de présenter son *curriculum vitae* à d'autres sociétés. Ils sont d'ailleurs plusieurs de cette société à être dans la même situation. Ce soir, il ne s'agit pas de discuter du bienfondé de l'article 6 comme moyen de mettre fin à un contrat de travail, mais de

sensibiliser les sociétés sur son utilisation pendant cette grave crise sanitaire que nous traversons. De les sensibiliser sur le côté humain.

Mesdames et Messieurs les dirigeants de sociétés, j'en appelle à vous. N'utilisez pas ce moyen, au moins jusqu'à ce nous voyions la fin du tunnel. Vous avez à votre disposition d'autres moyens légaux pour faire face à vos difficultés.

Nous, les Conseillers Nationaux, à l'unanimité, avons demandé à l'Etat de vous soutenir. Faites de votre côté un geste humain et social dans ces temps difficiles pour tous.

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, je vous engage à anticiper une telle utilisation et à les décourager pendant cette période incertaine.

Je terminerai enfin par inciter tous les résidents de la Principauté à faire preuve de sens civique. Restez au maximum chez vous, si vous devez vous déplacer faites-le seul, respectez les distances de sécurité avec les employés et les autres usagers des magasins. En vous protégeant, vous protégez les plus vulnérables.

Vous l'aurez compris, je voterai en faveur de cette proposition de résolution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame FRESKO-ROLFO.

La parole est à présent à Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, qui est également dans les bancs du public, qui va se déplacer vers les micros installés pour l'occasion. Nous vous écoutons Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues.

C'est avec une grande tristesse et une profonde émotion que je m'exprime ce soir. La pandémie de Coronavirus est connue depuis plusieurs mois maintenant dans le monde et la voir s'abattre sur notre Principauté depuis quelques jours draine un climat anxieux dans notre petit pays, tant du côté de la population résidente qui s'inquiète de sa santé, que des acteurs économiques qui sont plus que préoccupés s'agissant de leur activité.

Le temps n'est plus aux « mesurette », c'est le moment d'être pragmatiques et efficaces. Les mesures prises pour soutenir les acteurs économiques doivent être claires et l'objectif est bien qu'au sortir de cette crise, aucune entreprise ne se retrouve en difficulté. Car cette économie, nous la devons à toutes les personnes qui travaillent au quotidien, et qui pour l'heure ne sont pas suffisamment informées sur de nombreux points : paiement de leurs charges, salaires, ou encore nombre de mois sans ressources pour les travailleurs indépendants. Nous devons plus que jamais les soutenir et agir. Bien entendu, les acteurs économiques de la Principauté pourront compter sur le Conseil National pour voter les budgets nécessaires à la survie des entreprises.

Avant de conclure, je voudrais rappeler qu'il est aujourd'hui vital de s'assurer d'un approvisionnement régulier et en quantité suffisante de masques de protection et de gel hydro alcoolique. S'agissant de ces derniers, il est essentiel de réglementer les prix afin d'éviter aux fournisseurs de faire des profits en période de crise.

Enfin, un grand merci à toutes les personnes qui travaillent au sein de l'Administration, mais également et surtout à l'ensemble du corps médical pour son action quotidienne dans l'urgence de la crise.

Je voterai bien évidemment en faveur de cette résolution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

La parole est au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, M. Christophe ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

En tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je tiens tout d'abord à souligner le travail qui a été réalisé au cours de ces derniers jours, à tous les niveaux, pour se préparer et commencer à accueillir les premiers patients atteints par le Covid-19.

Le Gouvernement, sous l'autorité de notre Prince Souverain, la Force Publique et notamment les Sapeurs-Pompiers, les établissements de santé et notamment le CHPG, sa Direction et ses médecins, les soignants, les différents services de la DASA et de la DASO, la Mairie, les volontaires de la Croix-Rouge monégasque, le Conseil de l'Ordre des Médecins et l'ensemble des Ordres professionnels, les médecins et soignants de ville, tous, ensemble, constituent une chaîne de solidarité qui, je l'espère, permettra de contenir au mieux les conséquences de cette pandémie.

En tant que médecin, j'estime pour autant il ne faut pas se laisser prendre de vitesse, il faut sans arrêt avoir un temps d'avance et prévoir la phase d'après car peut-on vraiment être prêt ? La triste situation des pays voisins et amis doit nous servir.

Je sais bien que tout ce qui est possible est fait pour se préparer au niveau des établissements de santé. Mais a-t-on envisagé la possibilité d'aménager, si c'est possible, des locaux en dehors des établissements de santé, si les places venaient à manquer ? Où en est-on des approvisionnements en masques chirurgicaux et de leur distribution aux patients porteurs, peu symptomatiques, confinés à domicile avec leurs familles ? Qu'en est-il de la production par les sociétés locales de solution hydroalcoolique et de leur dispensation ? Pourra-t-on disposer des traitements antiviraux préventifs et curatifs en quantité suffisante pour nos citoyens et nos résidents ?

Autant de questions sur lesquelles je sais que vous travaillez, mais sur lesquelles il me semble essentiel d'apporter des réponses précises aux résidents et salariés de la Principauté.

Avant de conclure, je voudrais rappeler que le meilleur traitement face à ce virus, c'est de ne pas l'attraper. J'encourage donc chacun à respecter à la lettre, voire plus, les mesures de confinement et les mesures barrière à même d'en limiter la propagation.

Enfin, je voudrais, à mon tour, souhaiter à notre Prince Souverain tous mes vœux de prompt rétablissement ainsi qu'à tous ceux qui sont aujourd'hui affectés par ce virus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Nous allons à présent, écouter la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Mme AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je souhaite remercier et encourager l'ensemble du personnel hospitalier du CHPG, les praticiens, les fonctionnaires et toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour aider, soigner, informer et rassurer les personnes en difficulté et pour améliorer la situation de crise que nous vivons actuellement.

Je suis aujourd'hui dans cette enceinte sans masque, car je respecte la distance de sécurité essentielle pour éviter la propagation du virus, mais je tiens à vous confirmer que je porte un masque sur mon lieu de travail et que je respecte scrupuleusement les consignes données par l'établissement dans lequel je travaille et les consignes qui sont données à toute la population pour éviter la propagation de ce virus.

Je me fais le relais, ce soir, de beaucoup de questions qui sont posées par mes compatriotes et dont les réponses ne sont pas toujours bien claires ni bien comprises par la population. Certains affichages indiquent qu'il faut porter des masques, tandis qu'on entend par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire d'en porter si on n'a pas été en contact avec une personne dite « à risque ». Mais, actuellement, les tests ne sont réalisés que sur les personnes qui développent des symptômes d'une certaine gravité. Donc comment savoir si on a été en contact ou non avec une personne contaminée ? Puisque celles qui ne sont que peu ou pas symptomatiques, ne sont pas identifiées. Je reprends les déclarations de l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, qui demande aux pays de pratiquer les tests de dépistage massifs pour infléchir la courbe de progression du virus dans la population. Vous avez donc compris la nécessité d'un dépistage massif.

Je pose donc la question : pourquoi les tests ne sont-ils pas pratiqués à grande échelle à Monaco ? Nous sommes un petit pays et nous pouvons y remédier de cette façon. Cela contribuerait, nous en sommes certains, à une diminution de la propagation de ce virus. Combien de tests avons-nous à disposition à ce jour à Monaco ? Combien de tests ont été réalisés ? Combien de cas positifs ont été enregistrés ? La population est en droit de disposer d'une information transparente et régulière, comme cela est le cas dans les autres pays. Avant de conclure, j'aimerais aborder un point qui préoccupe les professionnels de la santé. L'OMS recommande également le port du masque pour les professionnels, dont l'objectif n'est pas seulement d'éviter d'être contaminé, mais de ne pas contaminer

les autres car porter un masque est une prise en compte de l'intérêt collectif, et une réduction de la propagation de ce virus. Je pense notamment aux professions médicales et paramédicales. Le personnel soignant et aidant manque cruellement de matériel de protection pour pouvoir prendre soin des patients et des personnes à domicile, notamment s'agissant des masques ou des gants. Il faut au plus vite remédier à cette pénurie.

Je le demande ce soir. Pourquoi des masques ne sont pas distribués en nombre suffisant aux professionnels ? Est-on en pénurie de masques ? Oui ou non ? Je voudrais une réponse claire et précise avec le nombre de masques, de gants et de blouses. Le Gouvernement avait-il anticipé les stocks dès le début de l'épidémie ? C'est-à-dire avant les restrictions imposées par la France et la réquisition de toutes les sociétés qui en fabriquent. Ou, est-ce que les demandes de masques ont été faites trop récemment, ce qui explique la pénurie actuelle ? Et si cela est le cas, quel est le plan B ?

Je terminerai en parlant des commerçants, des restaurateurs, des professions libérales et travailleurs indépendants et de toutes les autres personnes qui voient leur activité réduite à néant pour une période de confinement qui s'allonge de jour en jour. Ils sont désespérés et n'ont pas de réponses quant aux aides qui leur seront données, car ils devront payer leurs loyers, leurs employés, leurs charges, très bientôt, au 1^{er} avril, et cela sera impossible pour eux. Donc il est important de communiquer avec ces professionnels qui sont extrêmement inquiets sur leur avenir et qui ne voient pas comment ils vont pouvoir régler leurs factures avec l'absence de trésorerie pendant au minimum un mois de confinement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Bien évidemment, le Gouvernement peut demander la parole quand il le souhaite et je la lui donnerai très volontiers. Mais il m'a été dit qu'il souhaitait plutôt s'exprimer à la fin des interventions et du vote de la résolution.

Oui, Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Oui, excusez-moi. J'ai juste oublié de rajouter qu'à ce titre, je souhaitais demander non pas un report de paiement des charges sociales, mais une exonération, au moins pour les travailleurs indépendants. Avec ces

modifications, je voterai pour cette proposition de Résolution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Oui, tout à fait. C'est un point à préciser, dans la résolution. Nous voulons que tous les travailleurs indépendants, toutes les entreprises en difficulté, puissent obtenir, à court terme, le paiement, par l'Etat, sur des fonds publics, des charges. Mais pas tout le monde. Heureusement, des commerces de luxe très florissants dans le pays peuvent supporter un report de charges. En revanche, il faut que ceux qui sont vraiment en difficulté – pour le moment on reporte – puissent avoir, à terme, sur présentation de leurs difficultés à la COMED, non pas un report, mais, on est bien d'accord je sais que c'est un point important pour certains d'entre vous, on l'a mis dans les aides publiques, dans notre proposition, c'est bien qu'on le précise, M. ROSE, je le sais, y tient beaucoup, on en a beaucoup parlé, Mme AMORATTI-BLANC à l'instant, d'autres l'ont dit avant, M. LOBONO, je sais que M. BREZZO y tient beaucoup aussi donc c'est très clair pour nous, un report pour tout le monde pour le moment et ceux qui sont en difficulté démontreront, dans les prochaines semaines, que ce n'est pas un report qu'ils méritent comme solidarité nationale, mais une aide sur fonds publics qui prendra en charge pour eux leurs cotisations sociales, avec des réponses dans notre résolution qui doivent se faire non pas au rythme de la COMED que j'ai connue – j'ai le privilège d'avoir un peu d'ancienneté – qui répondait parfois en plusieurs mois aux demandes des entreprises en difficulté. Là, c'est une COMED d'urgence, qui doit répondre en huit jours, quitte à siéger en permanence, à y mettre tous les moyens et tous les fonctionnaires nécessaires. Mais c'est bien dans les quelques jours qui suivront que la COMED devra apporter les aides pour sauver les entreprises en difficulté.

Je rappelle au Gouvernement qu'il prend la parole quand il veut, mais s'il préfère attendre la fin du débat, il n'y a pas de soucis. C'est son choix.

Nous continuons donc le tour de parole des élus pour arriver à Mme Corinne BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, chers Monégasques.

Ce soir, je tiens d'abord à m'adresser à la population. J'ai déjà eu l'occasion de le dire sur les réseaux sociaux. Je le réitère ce soir. Il n'y a pas et il n'y aura pas de problème d'approvisionnement dans les magasins alimentaires de la Principauté. Il est donc inutile de céder à la panique en prenant des risques et en ne respectant pas les mesures sanitaires et de distanciation qui s'imposent actuellement. Certains de mes collègues l'ont dit, nous devons tous faire preuve de responsabilité et de civisme, et je regrette qu'il faille communiquer pour en appeler à la raison ou faire appel à la Sûreté Publique pour surveiller les abords de Carrefour.

Je profite, au titre de mon intervention, pour rendre hommage au Directeur de Carrefour pour le sang-froid et le sens de l'organisation dont il a fait preuve ces jours-ci, qui ont permis que chacun puisse faire ses courses dans un climat apaisé.

Je veux m'adresser aussi aux dirigeants et salariés des petites entreprises qui ont été très nombreux à me contacter, pour leur dire que je partage leur inquiétude sur la poursuite de leur activité, leurs questionnements quotidiens sur le paiement des salaires, des cotisations, des loyers, de l'électricité, des stocks et de l'ensemble de leurs charges incompressibles. C'est en leur nom que je demande instamment au Gouvernement qu'il mette tout en œuvre pour les accompagner et les soutenir dans cette crise. Ils attendent des réponses claires et rapides de la part de l'Administration. Je sais que les fonctionnaires sont dévoués et font leur maximum, mais dans ces temps si difficiles, elle doit à tout prix être très réactive dans les jours et semaines que nous allons traverser.

Les aides qui seront octroyées aujourd'hui aux entreprises les plus fragilisées doivent être considérées comme un investissement pour qu'à la fin de cette crise, toutes les entreprises sauvées puissent de nouveau fonctionner à plein régime. Cette solidarité envers les commerçants et les très petites entreprises est indispensable aujourd'hui pour assurer leur survie.

Je finirai par dire de suivre les consignes, ne sortez pas.

Je voterai bien évidemment en faveur de cette résolution.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Il me reste à donner la parole à M. VAN KLAVEREN, M. ROSE, Mme GIBELLI et M. GRINDA.

Nous allons donc écouter à présent Pierre VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je souhaiterais aujourd'hui vous parler de courage et de détermination. Deux qualités dont nous devons tous faire preuve au quotidien, surtout en temps de crise sanitaire et économique comme aujourd'hui.

Monsieur le Président et beaucoup de mes collègues ayant déjà pris la parole, ont pu souligner le courage et la détermination de toutes les personnes qui œuvrent sans relâche contre la propagation du virus. Je me contenterai donc de vous parler du courage et de la détermination des entrepreneurs à Monaco. Car oui, il faut être courageux pour entreprendre, à Monaco peut être plus qu'ailleurs même. Il faut également faire preuve de détermination au quotidien pour se faire une place, se faire connaître et ensuite pour s'inscrire dans la durée. Mais aujourd'hui, particulièrement, les temps sont durs et les choses ne vont pas s'améliorer avant des mois d'un point de vue économique. Je n'ai aucun doute sur le courage et la détermination des entrepreneurs de Monaco à survivre à cette crise et à en sortir plus forts, quelle que soit la taille de l'entreprise ou son activité.

J'espère, par contre, que notre Gouvernement saura mettre en place des mesures à la hauteur du courage et de la détermination des entrepreneurs de notre cher pays. Ils ont besoin d'être correctement informés et orientés, mais également aidés de manière pragmatique et urgente pour survivre à cette crise, dans un premier temps, et repartir de l'avant, ensuite.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais les entrepreneurs ont besoin d'une information proactive précise visant à la fois à leur communiquer les informations nécessaires mais également à les rassurer en ces temps incertains. Il leur faut également des mesures économiques urgentes et à la hauteur, comme par exemple la mise en place d'un fonds public d'urgence pour assurer la continuité de l'activité économique, mais aussi la suppression des cotisations CAMTI-CARTI pendant la durée de la crise.

En résumé, ceux qui ont tant donné et qui donneront tant à la Principauté ont aujourd'hui besoin d'aide. Je ne doute pas que le Gouvernement

saura, à son tour, se montrer courageux, déterminé et solidaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur VAN KLAVEREN. Nous écoutons, à présent, M. Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, Messieurs les Ministres.

Aujourd'hui, je souhaite prendre la parole pour tout d'abord déplorer, hélas, le manque de dialogue entre Gouvernement et Conseil National. Ne vous y trompez pas, les Conseillers Nationaux n'ont pas d'animosité vis-à-vis du Gouvernement, ou des Conseillers-Ministres de Gouvernement eux-mêmes. Et outre l'admirable travail des blouses blanches, que nous saluons et admirons, comme l'a dit le Président dans son discours d'introduction, nous tenons à affirmer que nous respectons tout particulièrement le travail des fonctionnaires, en particulier ceux qui sont directement affectés à cette crise, dont on sait qu'ils ne comptent pas leurs heures, contrairement aux clichés en vogue, pour apporter leur pierre à l'édifice de protection que Monaco s'efforce de bâtir contre cette crise.

Je tiens donc à dire ici, sans désigner personne, à quel point je déplore que notre duo Gouvernement Princier et Conseil National devienne en cette crise un simple fardeau pour le Gouvernement, chez qui on a parfois la pensée qu'il convient de se débarrasser au plus vite du Conseil National afin de pouvoir travailler tranquillement. Pourtant, quelles que soient l'efficacité des mesures que le Gouvernement a prises jusqu'ici, la communication a été au mieux brouillée, quasi-inaudible, au sens propre du terme parfois et au pire contre-productive. Les 24 Conseillers Nationaux se retrouvent au jour le jour, donc, en position d'expliquer et soutenir des positions gouvernementales évolutives, car eux, les Conseillers Nationaux, jouent par nature la solidarité avec le Gouvernement en période de crise.

Cette confusion contre laquelle nous luttons est aujourd'hui partagée par l'ensemble de la population, si l'on en juge la place du marché virtuelle que sont maintenant les nombreux réseaux sociaux, publics ou privés, où chacun s'est réfugié. Ainsi, les entreprises elles-mêmes ne savent pas ce qu'il en est, comment elles seront aidées, comment elles pourront survivre à cette crise. Pour les plus petites sociétés et pour les indépendants, c'est pourtant déjà un drame. Car j'aimerais ce soir parler des mesures économiques

d'urgence devant accompagner le confinement. Je suis très en attente de ce qui doit être explicité ce soir par le Conseiller-Ministre des Finances et de l'Economie, en espérant qu'elles soient efficaces et, pour cela, qu'elles soient très claires et qu'elles soient ensuite très bien diffusées. En attendant, je voudrais résumer quelques-unes des attentes de la population active de Monaco telles qu'elles ont été exprimées aux Conseillers Nationaux.

Le chômage, partiel comme total, ont été abordés. Mais notre résolution veut aller plus loin en ce sens. 50 millions d'euros ont aussi été bloqués pour soutenir les entreprises de la Principauté. C'est bien, mais à ce jour il s'agit simplement de prêts, de garantie, d'avances, de reports, pas de gratuité. Pourtant, au vu de l'état de notre tissu économique, en très grande majorité fait de PME et d'indépendants, beaucoup sont déjà sinistrés, et jusqu'ici l'on n'a pas ressenti l'électrochoc que chacun attend de notre Gouvernement, dont l'absence supposée d'engagement politique devrait garantir le parfait pragmatisme. On parle aussi des charges sociales, certes reportées, mais pour lesquelles j'appelle à l'exemption pure et simple, sous plafond de ressources, bien sûr, aussi le report ou l'exemption de TVA, de loyers publics divers, la compensation des manques à gagner, peut-être aussi le gel très provisoire de l'article 6 en échange de subventions.

Je pense que Monaco aurait tout à gagner à se montrer très généreux avec ses acteurs économiques. Cela réclamera plus que de l'argent, mais l'engagement de nombreux fonctionnaires, du haut en bas de l'échelle, et des fédérations et associations monégasques, prêtes en cette crise à se mobiliser ensemble, et qui devront s'investir pour la survie du pays autant que les blouses blanches, mais avec, Dieu merci, un enjeu moins dramatique. Nous savons tous que cette crise passera, et si Monaco est en mesure de redémarrer rapidement grâce à l'électrochoc économique que l'Etat imputerait, alors demain nous appartiendra encore plus sûrement qu'hier nous a appartenu.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur ROSE.

Nous allons écouter à présent notre collègue Marie-Noëlle GIBELLI, qui va se déplacer vers un micro.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues, chers téléspectateurs.

Oui, nous pouvons parler d'une véritable crise sanitaire. De nombreux pays traversent une période noire, que certains qualifient même de guerre. La pandémie qui est due au Covid-19 se développe et est aujourd'hui un enjeu de taille. Je voudrais juste vous dire ce que le mot Covid-19 veut dire. « Co », pour « corona », « vi » pour virus, « d » pour *disease* et « 19 » car c'est l'année de la découverte.

Nous devons à Monaco tout faire pour limiter la propagation de ce virus sur notre petit territoire où la situation pourrait être désastreuse. Comme l'a dit dans Son allocution le Prince Souverain, il advient de la responsabilité de chacun de respecter les mesures sanitaires qui s'imposent aujourd'hui. Il faut une complète mobilisation de tous les citoyens. Face à cette situation, nos armes sont donc la responsabilité de chacun, la rapidité de mise en œuvre des besoins sanitaires, mais aussi la coordination, le décloisonnement des différents acteurs de santé, du social ainsi que des pompiers, de la Sûreté Publique, de la Croix-Rouge. Il est nécessaire de permettre aux professionnels de santé de disposer de tous les moyens quel qu'en soit le coût. Nous devons soutenir l'ensemble des professionnels des établissements de santé qui sont en première ligne sur cette guerre contre le virus, qui ne comptent pas leurs hommes et qui se mobilisent en permanence pour adapter les établissements à accueillir ces nouveaux malades. Je salue donc ce soir leur courage et leur abnégation.

Enfin, je tiens à saluer l'engagement de notre Président, M. Stéphane VALERI, ainsi que de tous ceux qui rendent possible la continuité de l'activité de notre Assemblée.

Je voterai donc en faveur de cette résolution.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.

Le tour de parole nous amène à M. Thomas BREZZO, le Président de la Commission de Législation.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

La solennité de cette Séance Publique extraordinaire témoigne de la gravité de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'heure est grave ! Comme certains l'ont dit, nous

sommes en guerre contre un ennemi invisible, certes, mais nous devons unir nos forces pour le combattre. Et la seule arme dont nous disposons au-delà de la médecine, c'est l'information. Les gens sont confinés chez eux depuis plusieurs jours, la plupart d'entre eux n'ont que les journaux, la télévision ou les réseaux sociaux pour s'informer. Des réseaux de communication sur lesquels pullulent malheureusement des *fake news*. Les gens ont besoin d'être rassurés par le Gouvernement qui les dirige. Lorsque l'on discute avec notre entourage, avec nos proches, nos collègues, les résidents, le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils sont cruellement en manque d'information et qu'ils se sentent abandonnés. L'information est primordiale en ces temps de crise. Primordiale pour alerter d'abord.

Depuis plusieurs jours et jusqu'à ce matin, plus aucune information n'a filtré sur le nombre de cas positifs en Principauté de Monaco. Des tests sont-ils toujours réalisés sur les patients qui présentent des symptômes ? Combien ? Pour quels résultats ? Mais surtout, l'entourage des personnes testées positives est-il informé et surtout lui aussi dépisté et protégé ? Qu'est ce qui empêche aujourd'hui la Principauté de réaliser des tests localement et sur toutes les personnes qui présentent le moindre symptôme, alors que ces systèmes se sont montrés efficaces pour endiguer la propagation du virus en Corée du Sud ou à Taiwan ?

Autant d'informations qui manquent cruellement à la population monégasque pour prendre pleinement conscience du danger qui les guette. L'hôpital dispose-t-il de lits suffisants pour pouvoir traiter les cas graves qui surviendront ? Si je me base sur les estimations les plus pessimistes, 50 % de la population devrait être impactée, soit 20.000 personnes environ pour Monaco. 6 % d'entre-elles devraient être dans un état grave, soit 1.200 personnes au total. Sommes-nous en mesure de traiter tous ces cas ? Est-ce que les médecins seront dans l'obligation de faire des choix pour traiter les malades et en laisser d'autres mourir ? Quelle que soit la réponse à ces questions, vous vous devez d'apporter des réponses à la population pour qu'elle puisse être responsable et prendre la mesure de la gravité de la situation dans laquelle nous sommes.

L'information est encore primordiale pour rassurer la population. Encore une fois, les résidents sont terrés chez eux et se demandent bien ce qu'il va leur arriver. Que ce soient des particuliers, ou des professionnels, beaucoup d'entre eux se demandent comment ils vont faire à la fin du mois pour payer les salaires de leurs employés, pour payer leur crédit

ou leur loyer ou tout simplement pour manger. Les gens ont peur. Des mesures ont été annoncées par le Gouvernement. Des mesures insuffisantes qui ne sont pas à la hauteur de notre Pays. Dans un Etat où le budget est excédentaire depuis plusieurs années, ces mesures devraient être exemplaires et assurer à chacun la pérennité de son salaire ou de son entreprise. Et ce n'est pas le cas actuellement. Aussi, je vous en conjure, informez la population et faites-le le plus rapidement possible.

Sur le plan économique, le Grand Prix et le Monaco Yacht Show sont deux événements majeurs de la Principauté. La Fédération Internationale de l'Automobile, a annoncé aujourd'hui qu'elle était disposée à reporter le Grand Prix de Monaco. Malheureusement, nous venons d'apprendre que l'Automobile Club avait décidé d'annuler l'édition 2020. Nous aurions pu prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le report du Grand Prix de Formule 1, tout en garantissant la tenue du Monaco Yacht Show. Les rues de la Principauté nous appartiennent et nous avons la capacité de relever ce défi. Malheureusement, il s'agit-là d'un coup dur, à nouveau, pour l'économie locale.

Nous vivons une période inédite, que seuls nos aïeux ont pu connaître en temps de guerre. Nous disposons d'outils et de moyens performants qui nous permettent d'être instantanément au domicile des résidents pour les prévenir des risques qu'ils encourent et des mesures qui seront prises pour les protéger. La population compte sur le Gouvernement. Les élus comptent sur le Gouvernement pour assurer l'avenir de la Principauté et nous ne doutons pas de la difficulté de la tâche. Il est impératif que des points presse soient organisés régulièrement pour informer la population de ce qu'il se passe en dehors de chez eux. Vous devez le faire au jour le jour, heure par heure s'il le faut. L'information est primordiale pour rassurer tous ces gens pour lesquels le silence des Autorités devient anxiogène. Il en va de votre responsabilité !

Aussi, au nom de tous les élus de la majorité, je vous confirme que nous nous tiendrons à la disposition du Gouvernement pour lui apporter toute l'aide qui lui sera nécessaire dans le cadre de la gestion de cette crise.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Une dernière intervention avant le vote de la proposition de Résolution. Nous écoutons notre collègue Jean-Louis GRINDA, le Président de la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve

Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, appellation très importante dans le débat de ce soir. Nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Il faut lutter, pied à pied. C'est avant tout écouter les consignes du Gouvernement, ne pas sortir et être intransigeant avec cela. Il faut prendre des mesures certainement et ces mesures, nous vous en proposons ce soir dans notre résolution. Mais également, il faut préparer l'avenir.

Avant tout, je ne peux pas commencer mon propos sans exprimer à notre Souverain mes vœux les plus fervents de bon rétablissement. Il sait notre attachement. Que cette pensée L'aide à surmonter cette épreuve ainsi que toute la famille princière.

Difficile après cela de parler de finances publiques. Pourtant, en Chef d'Etat, défenseur de la Constitution, Il m'inciterait à le faire car c'est là mon devoir comme c'était là notre devoir à tous ce soir. Je vais donc m'y plier en espérant être utile à notre communauté.

Je rappellerai tout d'abord que notre présence ce soir, dans des conditions de sécurité que chacun peut constater, est le fruit de la volonté unanime des Conseillers Nationaux. Nous sommes les élus et nous avons des devoirs envers les Monégasques. Ensemble, nous avons élaboré une résolution que bien évidemment je voterai comme tous mes collègues ici présents. J'en viens à mon propos.

Les marchés financiers ont nommé *Black Swan* un événement imprévisible que personne n'a vu venir et qui, potentiellement, met en péril l'équilibre existant. Le Covid-19 est ce *Black Swan* ! Cette crise exceptionnelle appelle donc une réponse à la hauteur de l'événement mais nous oblige également à nous projeter dans l'avenir. Car mon sujet est là, il faut préparer l'avenir !

Tant qu'il le sera possible, personne ne doit être laissé sur le côté. Je parle des employés, professions libérales et des entreprises qu'il faut défendre à tout prix pour préserver les chances d'un redémarrage rapide à l'issue de cette crise sanitaire et économique. Rendons hommage à ceux qui, dans leur grande sagesse, ont imaginé le Fonds de Réserve Constitutionnel dont la fonction première était de nous permettre de faire face à des temps difficiles. Nous y sommes !

Le Conseil National demande au Gouvernement de créer, au sein du budget et outre les garanties de crédit déjà annoncées par l'exécutif, un Fonds d'Intervention d'Urgence pour le Soutien à l'Economie. La création de ce fonds impactera l'équilibre des finances publiques. La diminution forte de nos recettes due à l'arrêt de l'activité économique, commerciale, touristique et même sportive – nous devons de l'évoquer, avec hélas, la suppression du Grand Prix qui pour tous les Monégasques, chers amis, chers compatriotes, chers résidents, résonne comme quelque chose de particulièrement émouvant et difficile – anéantira presque certainement tout espoir d'équilibre du budget de l'Etat. Comme le prévoit la Constitution, le FRC comblera ce déficit exceptionnel. Dans notre histoire, il devra rester exceptionnel. Le FRC servira donc d'amortisseur à cette crise.

À ce sujet, je rappelle que la Principauté, contrairement aux grands pays qui nous entourent, n'a pas de Banque Centrale, donc pas de « planche à billet ». Seul le FRC peut pourvoir à nos besoins et nous éviter d'avoir recours à l'emprunt ou à l'impôt.

Dans cet esprit, et dans le souci de consacrer l'intégralité de nos capacités financières au soutien de ceux qui en ont besoin, je demande un moratoire total sur tous les nouveaux achats d'opportunité que le FRC pourrait faire, qu'il s'agisse d'appartements ou de placements financiers. Il y aura, Monsieur le Conseiller-Ministre, quelques investissements obligatoires, permettant notamment la poursuite de l'activité économique et sociale que nous devons étudier ensemble. Cela est clair pour moi, mais pour le reste, nous ne transigerons pas.

Une fois cette période passée, il nous faudra tirer tous les enseignements de ce triste moment et réexaminer, comme je le demande inlassablement, rejoint en cela par l'ensemble de mes collègues, les mécanismes de contrôle de notre « bas de laine » dont on voit bien aujourd'hui que l'efficacité n'est pas théorique mais au contraire, extrêmement pratique et même décisive voire vitale !

Pour conclure, je tiens à exprimer ma compassion envers tous les compatriotes et résidents qui ont à souffrir de la situation actuelle. Je remercie l'ensemble des personnels de santé mais aussi l'ensemble des fonctionnaires impliqués dans la gestion de cette crise sans précédent dans l'Histoire récente.

Tous unis, plus que jamais, derrière le Souverain, nous surmonterons cette épreuve !

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Fabrice NOTARI vient également de me demander la parole. Je la lui donne très volontiers.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais effectivement dans le fond de la salle et vous ne m'aviez pas vu quand j'ai demandé la parole. Ce qui est normal puisque vous n'êtes pas assis dans des conditions habituelles.

Je voulais tout d'abord dire que j'étais opposé à cette réunion pour des raisons qui me semblent logique puisqu'on nous demande de nous confiner et que, dans le cadre actuel, avec les moyens qu'on a à Monaco, pour les autres pays aussi, – on parle de la 5G, on parle d'autres moyens – il aurait peut-être été plus pratique de le faire dans d'autres conditions. Bien sûr, cela prouve une chose, c'est que tous nos pays ne sont pas prêts à une telle crise et ces jours-ci, on vit une certaine appréhension qui fait que forcément, la communication n'est pas celle qu'on espérait, mes collègues l'ont bien souligné. Je n'ai pas de papiers, je parle avec mon cœur comme eux et j'essaie de témoigner les difficultés que nous rencontrons quotidiennement aujourd'hui.

Je suis, au sein du Conseil National, le seul représentant du bâtiment. C'est un secteur très important pour l'économie de Monaco et, actuellement, nous sommes frappés de plein fouet. J'ai donné immédiatement des ordres à mes collaborateurs de faire du télétravail au maximum, j'ai fait fermer tous les chantiers dont j'avais la responsabilité parce qu'il est évident que sur les chantiers, il est très difficile, quand un ouvrier passe une pelle à un autre, de pouvoir réussir à couvrir et à inspecter les prescriptions qui sont données par l'OMS. Ainsi, toutes ces personnes se retrouvent dans des situations difficiles parce que, comme je le disais tout à l'heure, il y a un déficit de communication tout à fait explicable et normal dans ces conditions, car tous les pays du monde n'étaient pas prêts à une telle catastrophe. Aujourd'hui, en revanche, je crois qu'on travaille, c'est la preuve ce soir, nous sommes ici présents pour faire avancer les choses, même si, comme je l'ai dit au début, j'étais contre. J'ai aussi vu, ce matin, l'Assemblée Nationale française qui travaille dans les mêmes conditions que nous. Nous sommes là pour faire avancer les choses, pour essayer de rassurer la population, car je crois que c'est le point le plus important et lui donner des consignes, car on l'a vu, dans certains pays, certaines personnes ont piqué-niqué dans les parcs ou ne respectent

absolument pas les consignes nécessaires. Tout ceci fait que, nous l'espérons, à Monaco, la crise va pouvoir être prise à bras le corps et que rapidement, nous pourrions sortir de tous ces problèmes.

Bien sûr, en tant que représentant d'un secteur du bâtiment, les entreprises sont frappées de plein fouet, les architectes, toutes les professions sont dans le doute aujourd'hui. Comment va-t-on payer nos employés, les charges etc. ?

Je vous dis tout cela avec mon cœur, je n'ai pas préparé de papier car je veux que ce soit plus fort. J'espère être plus fort en le disant sous cette forme. On attend de tout le monde une aide, on est là pour essayer de survivre dans des conditions très difficiles et on attend que vous nous aidiez, que vous puissiez prendre des mesures qui nous aideront dans le futur à continuer à rendre ce pays prospère.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Bien sûr, je voterai en faveur de cette résolution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Tous les élus ayant pu s'exprimer dans le cadre de cette discussion générale, je vais à présent mettre aux voix la proposition de Résolution. Que les élus qui souhaitent approuver cette proposition de Résolution veuillent bien lever la main.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Résolution est ainsi adoptée à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents. Elle est donc adoptée par le Conseil National.

(Adoptée).

Je vais à présent me tourner vers les membres du Gouvernement qui souhaitent prendre la parole et s'exprimer.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA va commencer. Nous écoutons Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux.

Les membres du Gouvernement ont pris connaissance, en début d'après-midi, du contenu de votre résolution et viennent de suivre, avec la plus grande attention, les échanges qui viennent de déboucher sur ce vote.

Il nous appartient à présent, même si ce n'est pas la tradition lorsqu'il s'agit de proposition de loi ou de proposition de résolution, de répondre aux questions que suscite la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui.

Il importe, en effet, d'apporter aux Monégasques, aux résidents, aux salariés de la Principauté, les réponses à leurs interrogations et à leur inquiétude bien légitimes.

Comme vous allez le voir et comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'exposer longuement lors de la Commission Plénière d'Etude de la semaine dernière, nombre de questions posées ont déjà été traitées et anticipées, car le Gouvernement et tous les services de notre Administration sont mobilisés depuis de nombreuses semaines. Qu'ils en soient tous chaleureusement et sincèrement remerciés, car leur dévouement et leur courage sont sans faille et forcent l'admiration.

D'autres sont en cours de traitement et certaines, enfin, parmi celles que vous avez évoquées, méritent d'être étudiées. Nous allons, chacun dans nos domaines de compétences, vous apporter en toute transparence et le plus précisément possible les explications demandées, afin que vous puissiez, ainsi que tous ceux qui nous écoutent, mesurer l'ampleur du travail réalisé, tout en sachant très humblement qu'il reste encore beaucoup à faire pour surmonter cette crise et la dépasser, car nous en avons non seulement la volonté, mais également les moyens pour peu que nous nous unissions et que nous évitions de tomber dans la psychose et la dictature des réseaux sociaux.

Je vous remercie et je passe la parole à Didier GAMERDINGER.

M. le Président.- Nous écoutons donc Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Merci, Monsieur le Président.

Un point pour commencer sur le volet santé.

Je voudrais souligner, mais vous l'avez chacun d'entre vous déjà mentionné, que les services de l'Etat, de la Mairie, ceux du Centre Hospitalier Princesse Grace, les structures de soins privées, les professionnels de santé, publics et privés, tous s'engagent depuis de nombreuses semaines pour faire face à la situation. Ils le font avec détermination, avec professionnalisme et ils le font avec humilité.

Nous avons adopté des mesures massives pour contenir l'apparition du Covid-19 en Principauté de Monaco. Et je relève que, grâce à ces mesures, évidemment, le virus circule aujourd'hui, mais il a circulé plus tard que dans les régions voisines, à savoir la Ligurie et notamment le Département des Alpes-Maritimes. C'est sans doute la conséquence des mesures d'endiguement mises en place par le Gouvernement et par ses services et de l'adhésion de la population à ces dernières.

Nous mettons en œuvre, à l'heure actuelle, des mesures destinées à amoindrir les conséquences de cette épidémie en faisant en sorte précisément que les contacts interhumains soient limités le plus possible.

Dès le 28 janvier dernier, les Départements ministériels concernés, Affaires Sociales et Santé et Intérieur, ont tenu une réunion avec les Pompiers, le CHPG, l'Action Sanitaire, pour arrêter conjointement un protocole d'intervention en cas de situation suspecte, qui veut que ce soient les Pompiers qui soient en mesure de répondre aux appels téléphoniques, qui, dans un dialogue avec la personne concernée, déterminent si cette personne, ou pas, est dans une situation suspecte, notamment à savoir si cette personne revenait d'une région à risque ou exposée, dans un dialogue à trois, la personne, les pompiers, et le régulateur de l'hôpital, pour déterminer s'il y a lieu de prendre en charge cette personne sur un protocole spécifique pompier et de l'amener au Centre Hospitalier Princesse Grace. Cette procédure, arrêtée à l'époque, fonctionne toujours aujourd'hui, elle était donc pertinente. Si nous devons la réviser, nous la réviserons.

Dès le 30 janvier, le Gouvernement a communiqué – et je fais observer, dans un relatif désintéret – en rappelant ce qu'était que l'épidémie, en rappelant quels étaient les symptômes des personnes, en indiquant quels étaient les gestes barrière, et en indiquant aux personnes de ne pas aller chez le médecin, s'ils avaient des symptômes, et de ne pas aller à l'hôpital, mais de faire le 18, pour que précisément la régulation que nous avons ensemble élaborée, puisse trouver à s'appliquer.

Dans la foulée, des fiches ont été élaborées, massivement, à destination du grand public et mises sur le site internet du Gouvernement.

Des fiches pour les médecins, pour les pharmaciens, pour les organisateurs de congrès (en français et en anglais), pour les restaurants, pour les hôtels, pour les casinos, pour les transports en commun, notamment les bus, pour les écoles, pour les taxis, pour les chantiers. Tout ceci a été fait le mois dernier.

Dans le même temps, nous avons préparé notre système de santé, avec une coordination extrêmement efficace qui est assurée par le Centre Hospitalier Princesse Grace, dont c'est le rôle, une implication totale à la fois de la Direction et des Chefs de service concernés. Un plan de coordination a été établi par l'hôpital Princesse Grace avec une montée en puissance progressive de ses moyens propres, en cinq stades. Et l'hôpital n'est pas seul, puisque les structures de soins privées, que j'ai réunies, se sont montrées d'accord pour être aux côtés du système de santé publique et pour mettre à disposition leurs équipements de réanimation et leurs lits, et l'ensemble des structures de soins a accepté, y compris privées, de reporter les opérations non urgentes, de différer les consultations non urgentes.

Sur l'hôpital, la Direction a demandé au personnel de différer ses congés.

Sur l'hôpital encore, la Direction et les établissements scolaires de la Principauté ont décidé de faire en sorte que les enfants des personnels de l'hôpital, qu'ils soient résidents en Principauté, ou pas, que les enfants soient scolarisés en Principauté, ou pas, les enfants de ces personnels resteront accueillis dans les crèches de la Principauté, ou ils seront accueillis s'ils ne l'étaient pas jusqu'à présent et pourront venir dans les établissements scolaires de la Principauté même s'ils n'étaient pas scolarisés auparavant. Nous avons fait le nécessaire pour que le personnel soit disponible.

La réorganisation des services du Centre Hospitalier Princesse Grace est effectuée, avec des circuits spécifiques, réservés aux patients pris en charge. Avec des unités d'hospitalisation spécifiques, avec des filières par conséquent dédiées.

Nous avons, ce faisant, quadruplé nos capacités de réanimation. Et nous disposons dans l'ensemble des chambres de l'hôpital concerné et dans d'autres structures de soins privées, de capacité d'oxygénothérapie, sans respirateur artificiel, mais pour des patients qui seraient en légère détresse respiratoire.

Dans le même temps, un protocole a été arrêté, conjointement, par l'ensemble des intervenants, sur ce que l'on doit faire concernant les patients. Et j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, selon l'état de santé du patient, la réponse du pôle santé n'est pas la même. Si le patient présente des symptômes modestes, une toux qui n'est pas trop gênante, des difficultés respiratoires peu sévères, la régulation de l'établissement peut décider de le renvoyer en ville ou de le laisser à son domicile parce qu'on considère que, à son domicile, c'est plus confortable pour lui, et qu'il est suivi par des équipes médicales ou son médecin de ville, et j'y reviendrai.

Si le patient présente une symptomatologie moyenne, les unités de l'hôpital sont là pour l'accueillir et nous avons, en ce moment, des patients à l'hôpital. Et si les symptômes sont plus sévères, dans le cadre de la Convention bilatérale franco-monégasque d'assistance sanitaire, et en entente entre les services de soins de l'hôpital et du CHU de Nice, il peut être décidé – et c'est ce qui a été fait – de transférer le patient dans l'unité spécialisée d'infectiologie du CHU de Nice.

Je reviens sur les patients qui sont à domicile. Nous devons évidemment les suivre, nous devons nous occuper d'eux. Un protocole a été mis en place, qui repose sur la médecine de ville et sur une structure que nous créons. Cette structure consiste à faire en sorte que chaque patient qui serait à son domicile puisse bénéficier d'un suivi individualisé, avec une cellule qui lui sera dédiée. Au sein de chacune de ces cellules, un médecin et un travailleur social, de façon qu'on puisse prendre en compte non seulement le suivi santé de cette personne, mais également les besoins de sa vie quotidienne. On appelle la personne le matin et le soir.

Evidemment, ce centre de coordination est placé sous l'autorité de la Direction de l'Action Sanitaire avec, en responsables, des médecins qui seront régulateurs. Cette structure est placée également en relation avec l'hôpital de façon que ce dernier sache à tout moment ce qu'il en est de la santé des patients en ville.

Nous travaillons en liaison étroite avec le Conseil de l'Ordre des Médecins de la Principauté, que je veux remercier et qui s'est engagé, avec les médecins de ville, que je remercie et qui s'engagent dans les réunions que nous tenons à ce sujet et avec l'ensemble des professionnels de santé de ville concernés. Et nous bénéficions du renfort de la Croix-Rouge monégasque, de médecins de ville ou hospitaliers retraités qui, spontanément, nous ont

dit qu'ils étaient disponibles pour venir nous aider à prendre en compte cette mission.

Des mesures spécifiques ont été prises, vous le savez, concernant nos aînés, qui sont plus vulnérables. Pour les personnes âgées qui sont placées en Institution, assez rapidement, la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace a décidé, à juste titre, de réduire les visites – un visiteur à la fois par personne âgée – et d'organiser un circuit d'accueil des visiteurs, avec un questionnaire – toux, fièvre, d'où venez-vous ? – de façon à faire un filtre pour éviter un risque de contamination. Quand le virus a commencé à circuler, dès le premier cas positif signalé, la Direction de l'établissement a décidé de ne plus permettre les visites pour protéger les personnes âgées. Et parce qu'on comprend bien que le maintien du lien social est indispensable, la Direction a mis en place un dispositif qui permet, aux aînés, grâce à une tablette, d'avoir des discussions avec la famille, parce que c'est important de pouvoir avoir des nouvelles de ses parents quand on est jeune et de parler à ses enfants quand on est en Institution. Evidemment, ces mesures ont été communiquées également à la Fondation Hector Otto qui gère, vous le savez, une structure d'accueil de personnes âgées.

Des fiches d'informations ont été diffusées auprès des professionnels de santé et auprès de la Mairie de Monaco sur le comportement à adopter quand on vient au domicile d'une personne âgée, pour éviter un risque de contamination. La Mairie, le syndicat du service à la personne également, sont tout à fait réceptifs et diffusent régulièrement ces consignes auprès de ses personnels.

Un courrier a été adressé à l'ensemble des personnes âgées résidentes en Principauté, âgées de plus de 70 ans. Un courrier adressé, par la Mairie aux Monégasques en français, un courrier adressé par le Gouvernement en français, en anglais, en italien, à l'ensemble des résidents de la Principauté non monégasques, ce qui représente 8.000 personnes. Dans ce courrier, des informations simples, des consignes de prudence – sortez peu, n'accueillez pas de visites, nous sommes à votre disposition, nous sommes là pour vous aider –.

Les services de la Mairie, qui sont déjà extrêmement engagés en temps normal sur l'aide à la personne âgée, sont montés encore en puissance et pour l'illustrer, ont mis en place un dispositif tout à fait particulier pour être en mesure de servir davantage de repas à domicile, auprès des personnes âgées, auprès de personnes malades qui auraient besoin qu'on leur serve ces repas. Le Lycée Technique et

Hôtelier de Monaco a accepté de mettre à disposition sa cuisine et ses enseignants pour confectionner tous les jours les repas nécessaires et la Mairie a acheté les équipements qui vont permettre de mettre sous barquette la préparation des repas. Vous voyez qu'il y a une vraie réactivité de la Mairie de Monaco et de l'ensemble des personnes concernées.

Pour finir concernant nos aînés, les supermarchés de Monaco, à la demande du Gouvernement, ont accepté de leur réserver 1 h à l'ouverture des commerces, pour qu'ils puissent faire leurs emplettes commodément. Et cette facilité est étendue aux personnes handicapées. La grande surface de Fontvieille, l'a également étendue aux professionnels de santé, pour lesquels une caisse spécifique a été aménagée. Vous voyez qu'il y a une réactivité, de l'ingéniosité de la part de l'ensemble des parties prenantes en Principauté de Monaco.

Et parce que nous avons vu, lundi, que concernant la grande surface de Fontvieille, il y avait des queues importantes, j'ai téléphoné au Directeur de l'établissement qui m'a expliqué qu'il avait été amené à prendre des mesures de restrictions d'accès, parce qu'il voulait, m'a-t-il dit, éviter l'émeute, et j'ai bien fait parce que dans le Département voisin, lundi, ça a été l'émeute, les gens se sont battus. Et donc il a régulé les accès, de façon importante. Et pour faire en sorte de redonner une fluidité à l'accès à cette grande surface, j'ai demandé aux personnels de la Direction de l'Action Sanitaire de se rendre sur place, de déterminer quelles étaient les mesures nécessaires pour éviter une diffusion du virus. L'idée a été de dire qu'il fallait qu'il y ait une personne par 10 m², et avec la superficie de ce commerce, nous avons pu déterminer que 400 personnes pourraient être accueillies en même temps. Donc, nous sommes passés de 100 personnes, ce qui était la régulation décidée par la Direction, à 400 personnes, sur recommandation du Département de la Santé. C'est en œuvre et ce qui a permis de résorber les difficultés de manière rapide, ce qui a été fait, sur décision du Ministre d'Etat.

Dès le 27 février, le Ministre d'Etat a signé une décision qui autorise à confiner les personnes à leur domicile, une décision qui recommande aux personnes revenant de zones à risque de rester chez elles et nous mettons en place des systèmes de maintien de revenus nécessaires. Parce que nous avons bien compris que si nous n'étions pas assez incitatifs, le risque était que les personnes concernées se rendent à leur travail ou se déplacent en ville. C'est une des mesures, pensons-nous, qui a permis d'éviter l'apparition rapide du virus en Principauté

de Monaco. Nous avons été les seuls à le faire. Le Département des Alpes-Maritimes et la France ne l'ont pas fait. C'est une mesure novatrice.

Nous avons mis en place, je l'ai demandé, les contrôles de chantiers, pour éviter que les sous-traitants, notamment italiens venant de régions d'Italie du Nord, ne risquent d'amener, avec leurs personnels, des contaminations.

Le 12 mars, le Ministre d'Etat a signé une décision sur la mise en œuvre massive du télétravail, dans l'Administration, c'est nous qui décidons. Dans le privé nous avons prôné la plus grande souplesse possible. La seule formalité à mettre en œuvre par l'employeur consiste à obtenir l'accord de son salarié et déclarer la mise en œuvre du télétravail à l'Inspection du travail. Le refus de mise en œuvre du télétravail, quand il est possible, doit être motivé.

Une décision a été prise sur les téléconsultations médicales, système qui n'existait pas à Monaco. En 5 jours, grâce à l'accord des Caisses Sociales, de l'Ordre des médecins, de l'Ordre des pharmaciens, un système a été développé, qui permet à nos praticiens généralistes, pneumologues, pédiatres, etc. de suivre la patientèle à distance. L'intérêt est le fait que le patient ne se déplace pas, donc il ne risque pas de contaminer quelqu'un, le praticien lui-même ne se déplace pas au domicile du patient : gain de temps et d'efficacité et on évite les risques. Ce système monte régulièrement en puissance. En 5 jours, cela a été fait sur la décision du Ministre d'Etat signée le 12 mars dernier.

Le Ministre d'Etat a signé à la même date une décision de préemption de tous les masques. Tous les masques qui sont livrés en Principauté sont préemptés par l'Administration d'Etat, stockés à la Direction de l'Action Sanitaire, qui les réserve exclusivement aux professionnels de santé : CHPG, professionnels de ville. Sur le port des masques, puisque cela a été dit, je voudrais simplement rappeler quelle est la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé. *« Si vous êtes en bonne santé, vous ne devez utiliser un masque que si vous vous occupez d'une personne présumée infectée par le virus ou d'une personne fragile. Ne portez un masque que si vous toussiez ou si vous éternuez. Le fait de porter un masque alors que vous n'êtes pas malade ou que vous ne vous occupez pas d'une personne qui est malade ou fragile est considéré comme une utilisation non rationnelle. »*

Pratiquement à la même date, une décision de fermeture des crèches a été prise, en 24 heures, en coordination avec les gestionnaires de crèche :

CHPG, Croix-Rouge, Mairie de Monaco.

Le 11 mars, le Ministre d'Etat signe une décision qui autorise les pharmacies à produire des gels, puisque, à l'époque, on nous avait rapporté des difficultés d'approvisionnement.

Puis, plus récemment, une décision qui étend cette possibilité de produire des gels à des industriels de la Principauté : laboratoires, industries cosmétiques. Ce qui permettra une production massive. Les gels ont été mis en production et sont aujourd'hui disponibles.

Et le Ministre d'Etat signe aujourd'hui une décision qui encadre le prix de vente de ces derniers. Sachant que j'avais appelé l'attention de la Présidente du Conseil de l'Ordre des pharmaciens qui avait, il y a une dizaine de jours, déjà fait passer une note d'information à ses adhérents, pour les inviter à modérer le prix de vente. Ça a été efficace, nous considérons que, cela étant, une décision du Ministre d'Etat, encadrerait de manière définitive les prix de cession.

Le Ministre d'Etat a signé une décision qui étend la durée de validité des ordonnances médicales. Une ordonnance vient à échéance, vous n'allez pas chez votre médecin, si ce dernier est d'accord, le pharmacien vous délivrera les médicaments en prolongeant automatiquement la durée de validité de l'ordonnance.

Nous avons, hier, fait signer au Ministre d'Etat une décision qui rappelle les mesures barrière et qui, notamment, mentionne la distance de sécurité sanitaire à observer interpersonnelle pour éviter les risques de contamination.

Afin de répondre aux questions nombreuses de la population, un centre d'accueil pour le grand public Covid-19 a été mis en place. Il est supervisé par des médecins, il se compose de praticiens de santé et également d'éléments de la Croix-Rouge monégasque. Il reçoit, c'est très variable, entre 50 et 200 appels par jour. Cela dépend des informations grand public et ce qui peut susciter des interrogations complémentaires. En moyenne, le nombre d'appels est de 120 par jour.

En synthèse, je voudrais simplement souligner la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés de santé. La coordination – j'en témoigne – est totale, la solidarité est entière, personne ne vient émettre des objections sur le fait que des intérêts personnels seraient mésestimés, que des éléments financiers seraient obstacle à la réalisation de cette unité sanitaire nationale. Chacun s'engage pour y faire face, et de longue date. Je voudrais,

comme vous, remercier l'ensemble des personnes qui s'impliquent. Ce n'est pas facile, le défi est extrêmement important, mais nous nous devons être à la hauteur.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GAMERDINGER pour cet exposé didactique de beaucoup d'éléments qui sont réalisés à Monaco par le Gouvernement et beaucoup d'autres acteurs de la santé.

Aujourd'hui, on a reçu énormément de demandes très précises, concrètes dans la vie des Monégasques et résidents. Par exemple, de la part des personnels de l'Education Nationale qui sont mobilisés pour apporter leur solidarité dans l'ouverture de crèches et de classes pour les enfants de personnels qui soignent et qui ont besoin de faire garder les enfants quand les écoles sont fermées.

Pourrez-vous leur donner, comme ils le demandent, des masques, car les enfants des personnels de santé, par définition, sont confrontés à une possibilité de propagation du virus. Les enfants sont parfois porteurs du virus de manière asymptomatique. Il est légitime que les enseignants en demandent, quand on leur demande d'exercer la solidarité nationale. Ils le font et c'est normal pour les personnels de santé qui sont sur le front, en 1^{ère} ligne.

Etes-vous en mesure de fournir des masques aux enseignants et aux personnels des crèches qui vont garder dès demain, les enfants des personnels de santé ?

Voilà une question très concrète qui nous est posée aujourd'hui. J'aimerais bien avoir une réponse, car les Monégasques et les résidents nous la demandent.

Pour les aînés, les sociétés de services de soins à domicile nous ont écrit. Un certain nombre d'auxiliaires de vie nous disent, à juste titre, « je ne veux pas rentrer dans le domicile de nos aînés en risquant de les contaminer ». Et les aînés sont sans doute très inquiets car ils sont une population malheureusement fragile par rapport à ce virus.

Serez-vous en mesure, ou pas, de fournir des masques aux auxiliaires de vie ?

J'ai reçu aujourd'hui, environ 30 demandes en ce sens, je suis sûrement au-dessous de la vérité.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Nous avons convenu, ensemble, d'un dispositif tout à l'heure. Je souhaiterais que la règle du jeu soit respectée. C'est-à-dire que nous sommes ici pour

exposer le plan global et non pas pour répondre à des questions individuelles. Nous pourrions le faire, si vous souhaitez les exprimer, mais dans le cadre du vote d'une résolution ou d'une proposition de loi il n'y a pas, dans la procédure, ce genre de questions.

Laissez-nous, s'il vous plaît, vous exposer l'ensemble de notre dispositif par rapport aux questions que vous avez posées dans la Résolution. Ensuite, et dans un autre lieu ou dans une autre réunion, s'il y a des questions complémentaires, naturellement, on vous apportera les réponses.

L'utilisation des masques, Monsieur GAMERDINGER vient d'être très clair, il vient de donner les préconisations de l'OMS. Je pense que chacun est assez intelligent pour les comprendre et les appliquer aux questions qui ont été posées.

De grâce, merci, laissez-nous déployer les réponses à la Résolution que vous avez présentée, et aux déclarations qui ont été faites, qui ont été extrêmement intéressantes, des élus.

M. le Président.- Ecoutez, c'est regrettable pour les Monégasques et les résidents qui écoutent ce débat, car c'est ce type de questions concrètes, très pratiques que la population nous demande et non pas des exposés didactiques intéressants et sympathiques, mais qui ne répondent pas aux préoccupations concrètes et aux questions que nous recevons depuis plusieurs jours. On ne peut pas obliger un Gouvernement à répondre à des questions s'il n'en a pas envie. Je ne suis pas certain que la population de ce pays comprendra qu'on la prive de réponses, car si on se voit en privé, – je ne sais pas quand – ça sera de toute manière sans qu'il y ait la télévision et internet, donc les réponses que vous nous ferez ne seront pas retransmises et ce débat n'aura pas lieu aujourd'hui auprès de l'opinion de Monaco qui nous le demandait. Le Gouvernement refuse de répondre à des questions.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Nous veillerons à les faire connaître par les voies les plus adaptées. Ce n'est pas pour nous une façon de nous dérober, mais je pense que le débat aujourd'hui, doit avoir une hauteur sur la politique générale et non pas de rentrer dans les questions individuelles des uns ou des autres.

M. le Président.- Très bien. Demain matin, les personnels concernés apprécieront. Il y avait beaucoup d'autres questions très pratiques que les Monégasques et les résidents demandent de poser ce soir.

Vous avez compris, vous poserez vos questions, ils n'y répondront pas. Posez des questions, qu'on sache quand même ce que vous avez envie de demander.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Il y a eu 6 pages de questions et vous ne nous laissez pas répondre. Je pense qu'on n'est pas ici dans une enceinte où il y a des accusés et des accusateurs. Nous souhaitons pouvoir répondre...

M. le Président.- Il y a simplement un débat entre le Gouvernement et la représentation élue des Monégasques.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- ... aux questions de la représentation des élus, vous les avez exposées, vous nous les avez adressées il y a 4 heures, nous sommes en train de vous répondre très précisément à toutes ces questions. S'il y en a d'autres et s'il y a des compléments à vous donner, naturellement nous vous les donnerons. Mais nous souhaiterions pouvoir vous expliquer ce qui a été fait dans le domaine de l'éducation, pouvoir vous présenter ce que nous souhaiterions faire dans le domaine économique. Et je crois que c'est très important.

M. le Président.- Chers collègues, je vois des mains se lever, je suis en Séance Publique, je donne la parole. C'est moi qui suis le Président de la séance, donc je donne la parole aux collègues qui souhaitent s'exprimer. Il n'y aura pas de censure de la part du Président du Conseil National vis-à-vis de ses collègues. Les résidents de ce pays qui nous écoutent apprécieront, je les laisse juger la réaction du Gouvernement.

Mme AMORATTI-BLANC tout d'abord.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je réitère mes questions. Est-on en pénurie de masques ? Oui ou non ? Avec une réponse claire, avec le nombre de masques, de gants et de blouses à disposition. J'ai bien entendu que c'était le Département des Affaires Sociales et de la Santé qui les stockait et qui les avait. Mais, a-t-on anticipé les stocks dès le début de l'épidémie, avant les restrictions imposées par la France et la réquisition de toutes les sociétés qui en fabriquent ? Ou est-ce que les demandes de masques ont été faites trop récemment, ce qui explique la pénurie actuelle ?

On sait que les professionnels de santé, ceux qui œuvrent à domicile sont en manque de masques et n'ont pas les dotations nécessaires. Je pense que c'est une question qui est vraiment en lien avec ce que vous avez exposé tout à l'heure. Mais on n'a pas la réponse quant aux chiffres.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je n'ai pas à vous rendre compte des chiffres. Il y a des systèmes de santé, il y a une Direction qui gère cela au mieux, et vous demandez de vous rendre compte, heure par heure, et jour par jour, le nombre de masques, ce que j'ai en stock et ce que je déstocke. Pardon, c'est notre responsabilité, ce n'est pas la vôtre.

M. le Président.- J'ai écouté ce matin un certain nombre de débats dans des parlements d'Europe et notamment dans le parlement français. J'ai vu un Gouvernement extrêmement respectueux des députés, à leur écoute, ils ont travaillé ensemble, le Gouvernement français a répondu à toutes les questions de la représentation nationale française. Cela s'est passé dans le respect des élus et ce serait bien que le Gouvernement monégasque ait le même respect pour la population qui nous écoute. Parce que répondre que vous n'avez pas à répondre, excusez-moi, ce n'est pas une réponse !

Qui demande la parole ? M. MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc poser quelques questions, même si elles resteront sans réponse.

Je vais rebondir sur ce que le Président du Conseil National a indiqué il y a quelques instants, c'est-à-dire l'inquiétude de beaucoup de personnels qui doivent travailler au sein de l'Education Nationale et qui sont totalement solidaires. Cela n'est pas à remettre en question. Pour le moment, ils n'ont peut-être pas assez d'informations et à partir de demain, il y a un défi solidaire qui se présente à eux. Ils aimeraient toutefois connaître leurs conditions sur lesquelles ils vont devoir travailler, ne pas s'exposer de manière inutile. Le besoin est là, mais savoir s'il y aura à disposition, pour eux, des gants, divers matériels et équipements. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut relayer, que cela soit pour les enfants scolarisés à Monaco ou pas. Mais ce genre de micro-garderies qui sont mises en place par la Direction de l'Education Nationale sont-elles composées de petits groupes de 5 ou 10 personnes ? Il y a des solutions

qui sont apportées aux parents qui ne peuvent pas garder leurs enfants. Il faut faire attention à ce que les solutions qu'on essaye de mettre en place ne créent pas d'autres problèmes et ne favorisent pas la de transmission du virus car, comme on l'a dit, les enfants ne sont pas les premiers touchés par des complications graves du coronavirus mais malheureusement, sont vecteurs de transmission auprès des autres personnes. Ce personnel, qui va venir travailler, peut transmettre le virus à leurs propres enfants, à leur conjoint, à leurs parents ou à des personnes plus âgées et c'est une inquiétude légitime.

J'avais d'autres questions pour M. CELLARIO sur le télé-enseignement. Je n'aurai peut-être pas une réponse ce soir, je comprends tout à fait Monsieur COLLE, mais je vais la poser et M. CELLARIO me répondra quand il le pourra et peut-être d'autres de mes collègues feront la même chose, ce soir.

Sur le télé-enseignement, je crois que la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique a le rôle le plus important pour tout ce qui est apprentissage numérique qui a été mis en place. Franck JULIEN l'a dit tout à l'heure dans son discours. Y aurait-il, de manière uniforme, quelque chose de prévu pour toutes les plateformes ? Aux dernières nouvelles, c'est un peu le système D avec les professeurs qui envoient des e-mails, qui essaient d'utiliser quelques logiciels qui sont à leur disposition. Pour assurer la bonne tenue du programme scolaire, va-t-on arriver à ce que tous les enfants aient quelque chose d'uniforme ?

Il y a aussi les logiciels tels que Pronote et Ecole Directe, ce dernier étant plus pour les établissements privés alors que Pronote est pour ceux qui sont publics qui ont connu des petits soucis. Il n'y a aucun reproche, on sait que c'est une situation grave où tout le monde doit réagir. C'est compliqué, mais le suivi des jeunes est très important pour leur scolarité. Je ne vais pas revenir sur les diplômes et les examens puisque je l'ai dit dans mon discours, mais je pense que tous les étudiants ont peur que leur année soit annulée. Sera-t-elle reportée ? Quand ? Comment s'organiser pour leurs cours et leurs examens ? Le corps professoral peut-il rester chez lui en toute sécurité, assurer ses missions d'éducation auprès des jeunes sans prendre eux-mêmes des risques pour leur famille ?

Je vous remercie. Je suis désolé, je sais que ce n'est peut-être pas le format qui est voulu, mais ce sont des points indispensables, à mon avis, pour la population, pour les rassurer. J'attendrai des

réponses ultérieurement, je ne les demande pas ce soir.

Merci.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Je voudrais préciser ma pensée.

Je comprends tout à fait que vous vous exprimiez, Monsieur le Président, et que vous vous posiez des questions, je n'ai pas de difficulté et je suis tout à fait à votre disposition pour y répondre.

Nous sommes ce soir dans une session extraordinaire pour l'adoption, par vos soins, d'une résolution. Vous vous êtes exprimés, c'est ce que prévoit la Constitution. Le texte fondateur ne prévoit pas des questions/réponses au Gouvernement. Vos questions ne sont pas illégitimes, nous aurons une autre occasion pour y répondre. Nous avons travaillé à préparer des réponses aux questions que vous soulevez dans votre résolution. Evidemment, vous vous êtes fondés à poser des questions complémentaires, évidemment, nous vous répondrons. Mais comprenez bien que l'objet, de notre point de vue, de cette séance de ce soir, c'est de nous positionner par rapport à votre propre résolution. Et c'est ce que j'ai commencé à faire sur le volet santé, et il y a d'autres points qui sont abordés, que souhaitent aborder mes collègues. Mais, il faut les laisser s'exprimer.

M. le Président.- Je pense qu'il était légitime de la part du Conseil National d'être le porte-parole des questions très précises et concrètes que pose la population sur la crise actuellement et sur les mesures prises pour y faire face.

Le Gouvernement a une interprétation qui est la sienne de ce débat. Rien ne lui interdit de répondre à des questions sur un sujet aussi important, il ne le souhaite pas. Donc je pense qu'on ne va pas continuer à poser des questions sans avoir de réponse. Je vous propose d'écouter les autres membres du Gouvernement qui souhaitent s'exprimer.

J'ai fait une demande très forte, car tout le monde parle d'unité nationale, c'est bien, mais elle ne se décrète pas, elle se prouve. Elle se prouve dans le respect de chacun et notamment entre le Gouvernement Princier et le Conseil National. Il y a donc une demande très forte, j'espère que vous allez y répondre ce soir, c'est que l'on puisse enfin travailler ensemble dans le cadre du respect de la lettre et de l'esprit de nos Institutions, car il faut que vous sachiez que quand on prépare les lois de budget, – on a voté en décembre dernier

la loi de Budget Primitif 2020, des dépenses et des recettes autour de 1,5 milliard d'euros – ce que nous demandons aujourd'hui pour gérer les conséquences de la crise et les mesures économiques et sociales nécessaires à prendre pour protéger notre population socialement (les travailleurs, entrepreneurs et acteurs économiques), c'est toujours ce qu'il se passe quand on prépare le vote de la loi de budget. Le Gouvernement n'arrive pas avec une loi de budget qu'on vote comme ça. Il vient et associe le Conseil National (c'est l'article 66 de la Constitution). Nous demandons le respect de la Constitution. La Constitution est un tout, le Conseil National doit respecter les prérogatives du Gouvernement Princier et ce dernier doit respecter les prérogatives du Conseil National. Le Conseil National vote la loi, vote les lois de budget qui contiennent l'ensemble des politiques publiques financées par le budget national. Vous êtes en train, depuis plusieurs jours, de modifier profondément la loi de budget que nous avons votée conformément à la Constitution. Nous vous demandons, depuis trois semaines, de nous associer à la réflexion pour vous aider, pour contribuer à prendre ensemble les meilleures solutions pour notre pays, pour notre population et depuis trois semaines, vous nous répondez « Nous sommes l'exécutif, nous décidons, nous savons mieux que vous, vous devez vous taire ou nous approuver ». Ce n'est pas le respect de l'esprit des Institutions. Donc, je vous pose la question très clairement : allez-vous travailler, conformément à la pratique ? Depuis des décennies, – (je siége dans cette Assemblée depuis la première fois en 1988) –, ce que nous demandons est la pratique, pas seulement les textes, mais aussi l'esprit des Institutions. Vous devez créer un groupe de travail restreint pour faire ce que vous faites quand vous préparez la loi de budget. Vous dites vouloir l'union nationale. Servez-vous du Conseil National. Nous sommes le relais de l'opinion publique, nous avons la confiance de la population, nous pouvons vous faire remonter des informations attendues et des inquiétudes de la population. Nous avons des idées, des cerveaux, des propositions. Servez-vous de nous ! Nous sommes une ressource pour vous, pas des ennemis ou des adversaires. Nous voulons, ensemble, dans l'unité nationale, travailler avec vous pour le bien de ce pays qui vit des moments d'une crise inégalée. Je ne comprends pas cette attitude, je ne comprends pas cette volonté de ne pas respecter le Conseil National. On est un atout pour le pays, on ne veut pas gérer vos attributions. Vous êtes l'exécutif, c'est à vous bien-sûr comme toujours, de mettre en œuvre les mesures, de gérer les services administratifs, d'appliquer les politiques publiques. Nous sommes d'accord.

Cette question-là, je suis désolé, vous n'empêchez pas les Monégasques, à travers nous, de vous la poser.

Je n'ai pas eu le temps de l'étudier, j'ai découvert en séance le discours du Prince Souverain lu par Madame GRAMAGLIA. Je crois qu'Il appelle à l'unité nationale, bien sûr que nous la souhaitons. Mais ce n'est pas possible en excluant la représentation élue de la préparation des bonnes mesures pour répondre à la crise.

Nous sommes disponibles 24h/24h ou presque, comme vous. Vous travaillez énormément aussi, je tiens à le dire car je serai toujours juste et objectif. Le Gouvernement, comme le Conseil National, travaille énormément. Nous sommes tous fatigués, c'est normal, nous avons tous le poids de cette crise, la souffrance, l'inquiétude de nos compatriotes, de nos résidents, de nos amis, de nos parents sur nos épaules. Ce qui peut expliquer qu'on soit un peu plus tendus, mais c'est bien normal face à cette situation inédite et grave.

Nous sommes disponibles, inutile de dire que nous avons donné la priorité absolue comme vous, et toute l'énergie et tout le temps pour réfléchir à combattre cette crise pour protéger notre population. Dès demain matin, vous aurez un groupe de travail restreint choisi par notre Assemblée qui a des idées à vous donner, des questions à vous poser, qui peut être un relais institutionnel à la fois pour faire remonter du terrain ce qui se dit vers vous, et ce que souhaite la population, et aussi pour faire redescendre vers la population, une communication adaptée, des décisions qui sont prises par le Gouvernement.

Nous sommes dans une crise historique, sans précédent, depuis bientôt trois semaines. Vous n'avez, jusqu'à ce soir, pas utilisé la ressource institutionnelle du Conseil National. Car c'est ça, l'unité nationale, c'est simplement de faire ce que nous faisons ce soir et c'est comme ça que ça marche à Monaco. Pourquoi avons-nous pris les meilleures décisions ensemble depuis le début de ce mandat, sur le logement, sur la qualité de vie, récemment sur le contrat de vie commune ? Car nous échangeons et, ensuite, le Prince Souverain a la synthèse des positions du Gouvernement et du Conseil National. Il permet, au Président du Conseil National et aux élus, de Lui apporter parfois – j'ai la chance de pouvoir Lui parler et de Le rencontrer – les idées du Conseil National. Ensuite, Il a les deux analyses et Il arbitre. Je n'ai qu'à me féliciter depuis le début de ce mandat – mais j'aurais pu aussi dire dans d'autres mandats que j'ai présidés – des arbitrages du Prince Souverain. Mais pour que le Prince Souverain puisse

arbitrer, il faut aussi qu'Il entende la voix du Conseil National. Comment peut-on faire entendre notre voix si on nous prive de toute information, de toute réunion de réflexion et de préparation ?

C'est une demande plus que raisonnable. Elle est dans l'esprit de concertation qui est souhaité par tous. J'entends le discours du Souverain, ce que vous dites ce soir, ce que nous disons. Je crois que ce groupe de travail que nous attendons depuis de nombreux jours, permettrait de faire avancer le pays dans la bonne direction.

Avez-vous mandat pour répondre ou vous ne pouvez pas ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Cher Président, si vous nous laissez le temps et la possibilité de répondre aux 35 questions que vous nous avez transmises en début d'après-midi, vous aurez la réponse. Par respect du Conseil National, nous avons préparé, dans tous les domaines que vous avez évoqués – le domaine social, le domaine éducatif, le domaine sanitaire et le domaine financier – les réponses. Alors, si vous voulez que nous allions directement à la dernière réponse et celle que vous voulez poser, oui, M. CASTELLINI vous expliquera ce qu'il a fait, ce qu'il envisage de faire et vous apportera la réponse. Mais vous ne nous avez pas laissé la possibilité de vous répondre. Préférez-vous qu'on finisse...

M. le Président.- ... Les élus ne sont pas pour la censure du Conseil National et pas non plus évidemment pour celle du Gouvernement...

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- ... Simplement, c'est qu'on a préparé en venant et croyez bien que dans la période actuelle, ça se rajoute à ce que nous faisons, mais c'est normal, on vous le doit. Nous avons préparé avec conscience des réponses dans tous ces domaines et la réponse que vous attendez, M. CASTELLINI l'a, il peut vous la donner. Mais souhaitez-vous ne pas entendre M. CELLARIO ?...

M. le Président.- ... Nous allons, très volontiers vous donner la parole. Ne vous méprenez pas, je n'ai jamais demandé d'arrêter la séance pour que vous ne puissiez plus vous exprimer.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Nous n'avons pas cru cela mais...

M. le Président.- ... Au contraire, nous sommes demandeurs d'échanges et de débats, donc nous allons vous écouter très volontiers.

Juste une remarque sur ce que vous dites.

Je suis stupéfait, je pense, comme tout le monde, par l'accélération du temps. C'est-à-dire que quand je relis ce que je pouvais écrire il y a trois jours, je me dis que cela fait trois mois, mais en fait non. Le temps joue contre nous. Nous devons anticiper, décider très vite. Vous nous dites « On va vous répondre dans un certain temps », je vous demande très rapidement. Pour le groupe de travail, on est disponible toute la journée, toute la soirée, toute la nuit et pendant huit jours s'il le faut. On veut travailler avec vous pour le bien de ce pays.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Président, on vous répond ce soir, si vous nous laissez la possibilité de vous répondre.

M. le Président.- Très volontiers. Nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Il faut une question de méthode aussi, nous avons préparé les réponses par thème.

M. MOUROU a parlé de l'éducation. Est-ce que vous préférez que M. CELLARIO réponde sur ce thème-là, que Mme GRAMAGLIA parle des chantiers – car c'était une préoccupation que vous aviez – et qu'enfin, M. CASTELLINI parle des aspects financiers et M. GAMERDINGER de certains aspects sociaux, ou est-ce que vous préférez aller directement à la question que vous avez posée, c'est à dire que M. CASTELLINI s'exprime ?

Dites-le nous. On est là pour vous apporter « cartes sur table » et en transparence, toutes les réponses.

M. le Président.- Nous ne sommes ici que les porte-paroles des Monégasques et des résidents qui s'expriment auprès de nous, en masse et très nombreux depuis plusieurs jours.

Que nous demandent-ils ? Je vais faire exactement ce qu'ils nous demandent.

Ils nous demandent de vous poser des questions. On a fait une résolution avec des propositions très précises. Ce soir, vous ne souhaitez pas qu'on vous

pose plus de questions dont acte, et ils nous demandent d'avoir un maximum d'informations. Alors, loin de moi l'idée – même si c'est un peu didactique ou un catalogue d'autosatisfactions - d'empêcher le Gouvernement de s'exprimer si, à travers tout cela, il y a quelques informations nouvelles et intéressantes. C'est bien que la population vous écoute.

Je vous donne la parole, bien sûr, nous écoutons tous les membres du Gouvernement ce soir, qui ont envie de s'exprimer.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Je vous propose d'écouter M. CELLARIO sur les aspects éducatifs, ensuite Mme GRAMAGLIA pourra vous parler, si vous le souhaitez des aspects concernant les chantiers, M. GAMERDINGER a quelques informations importantes à vous apporter dans le domaine social et, enfin M. CASTELLINI – j'ai défloré sa réponse finale, mais tant mieux – vous apportera des éléments sur ce qu'il va vous proposer car c'est extrêmement important pour l'économie du pays.

M. le Président.- Nous sommes tout à fait d'accord. Dans l'ordre que vous souhaitez, je crois qu'on arrive à M. CELLARIO.

Nous écoutons donc Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Merci, Monsieur le Président.

Deux sujets pour ce qui me concerne. D'une part, l'aspect continuité pédagogique et, d'autre part, l'aspect confinement des personnes et des entreprises.

Sur l'aspect continuité pédagogique, la décision du Ministre d'Etat qui a été prise la semaine dernière a conduit à la fermeture des établissements d'enseignement général de la Principauté depuis ce lundi et jusqu'au 10 avril inclus. Bien évidemment, dans la foulée de cette prise de décision, un travail très conséquent a été mené par la Direction de l'Education Nationale, par l'ensemble de la communauté éducative, par les chefs d'établissement des différents établissements d'enseignement, pour mettre en place les dispositifs permettant de continuer l'enseignement auprès des élèves, cette fermeture d'établissement ne devant pas se traduire, comme cela a été dit tout à l'heure, par des vacances pour les scolaires.

Des travaux ont été menés par les enseignants et ils ont choisi, chacun dans sa matière, chacun dans son niveau, en concertation entre les

différents professeurs des matières concernées et les coordinateurs pédagogiques, des méthodes de travail qu'ils ont souhaité mettre en œuvre ; elles sont différentes selon que l'on se trouve dans des établissements du premier degré ou du secondaire.

Pour ce qui est du premier degré, chaque jour, les professeurs adressent aux élèves, par courriel, aux parents de ces élèves, l'ensemble des cours et des travaux qui sont à faire dans la journée. Les parents d'élèves dialoguent avec les professeurs au travers de ces échanges, par messagerie et les élèves sont partis, vendredi 13 au soir, avec les manuels de français et de mathématiques, notamment pour qu'ils puissent continuer leur activité.

Depuis, les retours que nous avons sont plutôt positifs et on a même, de la part des parents d'élèves, une sollicitation de ne pas trop charger les élèves, parce que faire mener les cours et l'apprentissage à la maison c'est relativement conséquent. Il y a, par conséquent, du réglage qui est en train de se mettre en place entre les professeurs et les parents d'élèves de manière à ce que la charge de travail soit cohérente et homogénéisée entre les différents établissements et les niveaux, bien sûr et par rapport aux élèves. Mais ça se passe bien, les retours sont particulièrement positifs.

Pour le second degré, c'est au travers des outils que sont Pronote et Ecole Directe, qui sont les outils de communication utilisés au quotidien par les professeurs, par les élèves et également par les parents et l'administration des établissements, que le dialogue s'effectue. Les cours sont adressés, les exercices envoyés et les professeurs ont défini des créneaux horaires durant lesquels les élèves peuvent avoir un dialogue direct avec les professeurs, de manière à pouvoir répondre en *live* aux questions que peuvent avoir les élèves par rapport au cours et par rapport aux exercices qui sont donnés. Chaque professeur, en fonction de la matière, en fonction de l'avancée des programmes, utilise les outils numériques, qu'ils utilisaient déjà avant la fermeture des établissements. Ils ont préféré choisir cette solution plutôt que d'avoir recours à des éléments formatés par ailleurs, qui n'auraient pas forcément correspondu au déroulé de l'enseignement qu'ils avaient engagé depuis le début de l'année.

Là aussi, les retours sont bons, avec la nécessité, là encore, grâce aux coordinateurs pédagogiques, de régler le flux et l'importance des travaux qui sont donnés aux élèves de manière à ce que ce soit cohérent et homogène.

Evidemment, les outils numériques qui ont été mis en place depuis, d'une part, le développement du plan numérique qui avait été engagé en 2015, mais également l'accélération qu'a constitué la transition numérique depuis l'an dernier, sont mis à contribution, notamment Edulab, notamment les outils qui sont développés ou en cours de développement au niveau des enseignants, des conseillers pédagogiques, de l'équipe des formateurs au numérique de l'Education Nationale pour apporter toute l'aide logistique, technique dont peuvent avoir besoin les professeurs qui, je le précise, font tout ceci depuis leur domicile, dans une sorte de télétravail. Ils ne viennent pas dans les établissements. Ça avait été exploré à un moment, vendredi dernier, les échanges qui sont intervenus durant le week-end, pour mettre en place tout ceci, avaient montré qu'il était préférable que chaque professeur reste chez lui et, depuis son domicile, puisse administrer les cours à distance, comme c'était envisagé. Je précise que, là encore, je n'ai pas eu de retours négatifs. Le seul retour que j'ai eu en la matière est de ne pas trop surcharger les élèves.

Pour ce qui est des examens, deux éléments à préciser. Dans la période de fermeture des établissements scolaires, aucun examen n'était prévu, notamment vis-à-vis du baccalauréat. Il y avait les épreuves communes qui avaient été organisées avant. Les prochaines sont prévues, pour l'heure, pour le mois de mai prochain et, bien évidemment, ces épreuves communes dépendent de l'organisation qui sera mise en place par l'Education Nationale française puisque les examens sont des examens nationaux français, que ce soit pour le baccalauréat ou que ce soit pour le Brevet National et donc, nous suivons, avec un dialogue permanent avec le Rectorat, les éléments relatifs à cette programmation des examens. Pour l'heure, il n'y a pas d'information nouvelle quant à une remise en cause, un décalage de ces examens. Dès que la moindre information sera connue, elle sera communiquée aux professeurs, aux élèves et aux parents d'élève. Ces éléments sont suivis, régulièrement, par rapport aux besoins de ces examens.

En matière de confinement, plusieurs décisions ministérielles ont été prises depuis maintenant plus d'une dizaine de jours. M. Didier GAMERDINGER a rappelé tout à l'heure la décision qui avait été prise concernant la fermeture des établissements d'accueil de la petite enfance, je n'y reviens pas.

Il y a eu une décision, je viens d'en parler, sur la fermeture des établissements d'enseignements généraux, ça concerne l'ensemble des établissements, publics, privés, sous contrat, pas sous contrat et

également les établissements accueillant des installations sportives, puisque les salles de sport et le Stade Louis II ont également été fermés par la même disposition.

Au-delà de ces dispositions de fermeture qui ont pour objet de limiter les déplacements et les regroupements importants de ces populations, une autre décision a été prise de fermeture d'établissements recevant du public. Les bars, les restaurants, etc. ainsi que l'ensemble des commerces, hormis ceux qui répondaient à des besoins impérieux. La liste étant assez longue, je ne vais pas la rappeler ce soir, mais *grosso modo*, ceux qui touchent à l'alimentation, pour pouvoir faire ses courses, pour pouvoir se soigner, les pharmacies, les tabacs, la presse, ainsi qu'un certain nombre d'activités qui sont jugées essentielles, pour pouvoir continuer à fonctionner. Cette décision a été effective depuis samedi dernier, minuit. Depuis, les fermetures ont été respectées, les dispositions ont été mises en œuvre sans heurt particulier, avec une compréhension forte, pleine et entière de la part de l'ensemble des établissements.

Une nouvelle décision a été prise. Elle a été annoncée par le Souverain mardi soir. Ça a été l'opération de confinement où cette décision vient interdire tout déplacement des individus résidant sur le territoire monégasque, hormis quelques motifs de déplacements très restreints, puisqu'ils sont au nombre de 5.

Les déplacements professionnels ne pouvant être différés. Dans cette notion de « ne pouvant pas être différés », il y a un article de la décision qui stipule que l'employeur / l'employé doivent rechercher à tout prix et en premier lieu toutes les voies de travail à distance, donc de télétravail, pour permettre à l'activité professionnelle de se dérouler et ce n'est que dans cette hypothèse où l'activité professionnelle nécessite un déplacement professionnel, que ce dernier est autorisé. Et les 4 autres motifs sont des motifs plus personnels des individus : de pouvoir aller faire ses courses, à proximité de son domicile, de pouvoir aller se soigner, donc des besoins de santé, de pouvoir apporter assistance à une personne de sa famille, pour les gardes d'enfants, de pouvoir sortir pour, soit promener ses animaux domestiques, ou faire un peu d'activité physique. Cela dans l'esprit de le faire seul, sans regroupement, sans idée de prolonger la promenade. C'est autour du domicile, puisque ce sont des déplacements brefs qui sont autorisés.

Les dispositions ont été mises en œuvre, nous n'avons pas, dans la décision qui a été prise par le

Ministre d'Etat, prévu explicitement de sanction, de la même manière que nous n'avons pas prévu la nécessité de sortir avec une auto déclaration pour les déplacements personnels, parce qu'on a considéré que sur un territoire aussi réduit que celui de la Principauté, avec une population relativement peu nombreuse (40 000 personnes), on pouvait communiquer et porter le message plus directement auprès de l'ensemble de la population, se faire entendre d'elle et que ce n'était pas en signant un papier préalable qu'on aurait plus de confiance à avoir dans la population. C'est un appel à la responsabilité, avec une confiance dans la population, à suivre les mesures édictées, puisque c'est pour le bien même de chacun d'entre nous, que nous avons bâti cette décision.

Le constat que nous faisons aujourd'hui, puisque la mesure est en vigueur depuis le 18 mars au matin, c'est que les dispositions sont globalement bien respectées. Quand je dis globalement, ça ne veut pas dire qu'elles soient intégralement et scrupuleusement respectées. Il y a un peu de pédagogie à faire.

Il y a également un cran supplémentaire à prendre, et nous allons le prendre, qui consiste à fermer un certain nombre d'espaces publics, qui pouvaient être des lieux d'incitation au regroupement, d'une part, d'incitation à ce que la promenade ne soit pas brève, et également d'interdire des équipements qui pourraient être de nature à ne pas casser la barrière de transmission du virus. Donc une décision va être prise pour fermer les parcs et jardins d'enfants, pour fermer les équipements sportifs qui se trouvent sur le territoire monégasque, pour fermer un certain nombre de lieux, en interdire l'usage et interdit le détournement de l'usage d'un certain nombre d'équipements publics du mobilier urbain qui sont également mis à contribution pour faire de l'exercice de manière à ce qu'on réduise le risque de contamination et que l'on fasse prendre davantage conscience à chacun de nos résidents que les déplacements qui sont autorisés, dans la logique de la décision ministérielle qui a été prise, est une logique de déplacements brefs, pour un usage impérieux, et non pas une incitation à la balade.

Un dernier point lié au confinement. L'Administration s'est mise en ordre de marche pour avoir un fonctionnement plus recentré sur ses missions prioritaires en recourant, de manière massive, là encore, au télétravail et les capacités de télétravail seront même augmentées de manière sensible, de l'ordre de 15 % d'équipements supplémentaires qui seront mis en œuvre, à très brève échéance, c'est-à-dire d'ici la semaine prochaine.

M. le Président.- Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, je vais vous faire une proposition.

Cela fait plus de trois heures déjà que nous sommes en réunion. Je me mets à la place de ceux qui nous écoutent.

Je vous propose – puisque vous ne souhaitez pas répondre aux questions que nous demandent de vous poser les Monégasques et les résidents, qu'on n'ait pas des exposés trop longs, qui reprennent en grande partie, les communiqués du Gouvernement que nous avons déjà pu lire et que la population lit avec beaucoup d'attention – que vous n'interveniez que sur des mesures nouvelles, qui n'ont pas déjà été expliquées par le Gouvernement dans ses différents points presse, communiqués, arrêtés ministériels. On va tous gagner du temps, je pense que ce qui intéresse les personnes, ce n'est pas qu'on refasse le catalogue de tout ce qui est déjà fait, mais c'est ce qu'on va faire de mieux et comment on s'adapte à cette crise qui va tellement vite comme je l'ai dit tout à l'heure « Un jour me semble un mois ». Pour le respect de ceux qui nous écoutent, qu'on aille à l'essentiel. Comme par exemple, s'il y a des mesures nouvelles sur les chantiers, une question qu'on nous a posée toute la journée, ou sur des mesures d'aide de soutien aux entreprises.

On a fait passer nos propositions lundi. La proposition de Résolution reprend, en partie, avec quelques idées nouvelles, ce que nous avons suggéré au Gouvernement lundi dernier. J'ai constaté que le Gouvernement a appliqué depuis lundi, un certain nombre de mesures que nous préconisons, d'autres étaient sans doute à l'étude chez eux car on n'a pas la science infuse ni le monopole des bonnes idées, on a sans doute dû, sans se parler, malheureusement, mais penser en même temps à des bonnes mesures, des deux côtés. Certaines sont maintenant appliquées, d'autres sont en cours de l'être, d'après les échanges que je peux avoir. Pourriez-vous, maintenant, dans les interventions, parler de tout ce qui concerne des mesures nouvelles pour répondre à la crise que nous vivons ?

Qui souhaite s'exprimer après Monsieur CELLARIO ? Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

Je prenais la parole sur des questions qui avaient été posées sur les chantiers. Nous avons déjà communiqué sur ces chantiers.

Je rappelle, de façon succincte, que tous les chantiers publics ont été fermés, ou sont en passe de l'être. On ne peut pas fermer un chantier aussi facilement, il faut d'abord le mettre en sécurité. Selon l'importance du chantier, on peut faire cela en quelques heures ou en quelques jours.

La question du chantier du quai des Etats-Unis restait en suspens, car on ne savait pas si le Grand-Prix avait lieu ou pas. Devant l'annonce, maintenant officielle de l'annulation du 12^e Grand-Prix historique de Monaco et du 78^e Grand-Prix de Monaco, ce chantier sera également arrêté.

Pour les chantiers privés, on a pris contact avec tous les architectes de la Principauté. La quasi-totalité des chantiers privés seront également fermés. Il reste deux chantiers pour lesquels on attend une réponse.

Des mesures sanitaires ont été recommandées pour les chantiers, au départ, lorsqu'on ne savait pas si tous les chantiers allaient fermer. Il y a une publication au Journal de Monaco demain sur les mesures sanitaires à respecter pour toutes les entreprises. Nous allons effectuer des contrôles. Des contrôleurs ont été rappelés pour, si certains des chantiers restent ouverts, si la moindre irrégularité à des conditions sanitaires est avérée, les chantiers seront fermés immédiatement.

Pour les propositions, s'agissant de votre demande de gratuité des parkings publics. Je voudrais rappeler que le virus ne se déplace pas seul et qu'il faut procéder à la limitation des déplacements. Mais pour les personnes qui sont obligées de venir travailler à Monaco, et qui sont obligées de prendre leur véhicule, on a pris des mesures nécessaires pour que ces travailleurs puissent bénéficier de mesures exceptionnelles.

Ont déjà été prises comme dispositions, la mise à disposition, pour la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace, de 200 cartes de parking gratuites. Toutes les demandes qui ont été faites par le CHPG ont reçu une réponse positive de notre part, et on est bien sûr à leur écoute s'ils ont d'autres besoins.

Donc 200 cartes de parking gratuites pour le personnel soignant, plus 5 cartes d'accès à tous les parcs pour les services d'hospitalisation à domicile, pour qu'ils puissent rentrer facilement dans tous les parkings de la Principauté et qu'ils n'utilisent pas les deux-roues à cause du port du casque.

Également, Monaco Telecom qui est un opérateur vital, bénéficie de 7 cartes de parking gratuites pour tout le personnel d'astreinte.

Nous avons augmenté, au regard des filles d'attente qu'il y avait devant le Centre Commercial de Fontvieille, la franchise horaire à 3 heures, pour tout le monde.

Pour la Croix-Rouge, qui est au service de la population, 40 cartes de parking gratuites ont été distribuées et nous sommes à l'écoute de toutes les demandes supplémentaires.

Je voudrais préciser, car je sais que c'était l'une de vos préoccupations, que nous avons constaté, à ce jour, une baisse drastique de la fréquentation des parkings. En moyenne, sur l'ensemble des parcs, de la journée du 18 mars, on atteint un pic maximal, suivant certains parkings, de 39 % de places utilisées. Cela veut dire que nous avons plus de 60 % de places libres et seulement 10 % des places horaires sont utilisées. Si je fais une comparaison avec la date du 12 mars 2020, c'est une baisse de fréquentation de 69 % qui est constatée. Donc on voit qu'il y a très peu d'utilisateurs et qu'ils vont trouver sans difficulté des places de stationnement dans les différents parkings de la Principauté.

Le trafic des voyageurs et la circulation sont en chute libre. 31 trains circulaient, le 18 mars, contre 92 en temps normal. Uniquement 20 étaient prévus à partir du 19 mars, dont 2 seulement en terminus à Vintimille. Pour vous dire que plus personne ne vient en Principauté de Monaco. Donc le nombre de passagers passe d'une moyenne de 15.000 voyageurs à seulement 2.000 voyageurs. 87 % de baisse.

Sur la circulation, 50.000 véhicules ont été enregistrés en entrée/sortie le 17 mars et 32.300 le 18 mars, contre 80.000 en temps normal. Là aussi, une baisse du nombre de véhicules qui entrent en Principauté de plus 60 %.

Enfin, ce matin, on a pris la décision de fermer toutes les aires de jeux, tous les jardins d'enfants, tous les espaces sportifs, ainsi que le Jardin St Martin, qui sont fermés depuis ce matin.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA pour cette intervention.

Je voudrais qu'on pense à ce qu'il se passe. Rendez-vous compte – rien que l'information que nous venons de recevoir, que Madame GRAMAGLIA a confirmée, que le Grand Prix de Monaco est annulé comme tous les autres – si on était dans une période normale, cela serait un évènement colossal pour Monaco. Nous

sommes viscéralement attachés à ce Grand Prix qui fait partie de l'âme de la Principauté, qui est un apport économique et d'image extraordinaire pour la Principauté, qui, de plus en ce moment, permet en sport automobile, à un Monégasque d'être au plus haut niveau du championnat du monde. Il y a tellement de problèmes qui s'accumulent les uns après les autres que cet événement malheureusement mauvais pour notre pays, en est un parmi d'autres.

Pour que tous ceux qui nous écoutent soient informés, je rappelle que dans la Résolution que viennent de voter tous les élus des Monégasques, il y avait un point pour l'arrêt immédiat des chantiers publics et privés de la Principauté, pour protéger la population de la propagation de ce virus. En effet, imaginez que des centaines d'ouvriers, venant pour beaucoup de l'extérieur, puissent travailler en se mettant en danger eux-mêmes et la population, c'est impensable. On a entendu votre réponse.

L'autre demande qui figure dans la Résolution, c'est la gratuité des parkings. Bien sûr qu'il y a moins de monde. Mais on sait que, concernant les transports en commun, il reste encore 20 % ou 30 % environ de fréquentation des trains, par exemple.

Concernant tous ceux qui ont une voiture et qui sont encore obligés de venir travailler en Principauté, car ils ne sont pas sur un poste télétravaillable, auraient apprécié la gratuité. Nous aurions été plus directifs que le Gouvernement, en ce qui concerne le télétravail, en le rendant obligatoire pour tous les postes qui le permettent. On se l'est d'ailleurs imposé au Conseil National. Le Gouvernement dit que l'employeur doit se justifier s'il refuse, c'est déjà un pas important, ce n'est peut-être pas aussi fort et clair que ce qu'on souhaiterait.

Les salariés qui nous appellent ne nous disent pas qu'il n'y a plus de places dans les parkings, vous nous dites « ne vous inquiétez pas, il y a des places dans les parkings ». Eux, ce n'est pas cela qu'ils nous disent. C'est qu'à la journée, cela coûte très cher. Quand vous avez un salaire médian de 2 200 euros par mois à Monaco, vous ne pouvez pas payer des dizaines d'euros de parking tous les jours. Aidez ces salariés qui sont obligés de venir en Principauté en mettant la gratuité pour tous, puisqu'il n'y a pratiquement pas de trains. Vous nous dites qu'il y en a 200 à l'hôpital, c'est formidable, mais il y a encore des milliers de personnes qui pourraient venir en voiture si le parking était gratuit. Vos parkings sont vides ou très peu occupés.

Voilà notre position. Je ne vous demande pas de nous répondre car vous ne voulez pas répondre. Ce n'est pas grave.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si, j'ai répondu, Monsieur le Président.

M. le Président.- Notre position, c'est mettez en place, demain matin, la gratuité de tous les parkings.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'ai répondu en disant que toute demande faite auprès du service des parkings recevra une carte de parking gratuite. Toutes les entreprises qui nous feront des demandes seront satisfaites.

M. le Président.- Pourquoi ne pas dire tout simplement que la gratuité est instaurée sans passer par des procédures administratives complexes ? Il faut s'enregistrer, puis après aller voir un service, puis attendre le retour.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Car c'est très compliqué. Il y a beaucoup d'abonnés qui sont dans ces parkings.

M. le Président.- Ce que vous faites est néanmoins un pas important vers l'attente du Conseil National. Je le reconnais.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On parle bien des personnes qui viennent de l'extérieur de la Principauté de Monaco, on ne parle pas des résidents. Donc, toutes ces personnes auront une carte gratuite, les résidents ont déjà leur abonnement.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas de question à poser, mais j'ai une remarque à faire.

Vous avez annoncé que se maintenaient quelques chantiers privés. C'est votre responsabilité et je la respecte. J'attire votre attention sur les contrôles à l'intérieur de ces chantiers, qui sont une chose, mais qui ne sont pas mon sujet. Je ne suis pas spécialiste en chantier, donc je n'ai pas d'avis sur ce qu'il se passe.

J'attire votre attention – et ce n'est pas une question – sur ce qu'il se passe en dehors du chantier. C'est quand tous les ouvriers sortent en même temps, sur l'horaire du midi ou du soir, et se retrouvent dans la rue ou dans des lieux où ils peuvent acheter de quoi s'alimenter, il faut là également faire respecter les zones de sécurité, faire respecter la sécurité de tous. Nous avons beaucoup de témoignages de personnes qui disent qu'elles ne rentrent pas dans certains magasins, car sachant que ces personnes-là, qui viennent travailler, ont le droit de se nourrir et entrent ensemble, de façon grégaire. Mais, je crois qu'il faut veiller sur ceci impérativement.

Je suis personnellement pour la fermeture totale des chantiers, mais cela est mon avis. Vous choisissez une autre voie, c'est le vôtre. Je vous demande juste de faire attention à cela et l'impression sur le public sera tout à fait différente.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

Nous écoutons Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Un mot sur les mesures d'accompagnement social pour les entreprises et pour les salariés.

Le Chômage Total Temporaire Renforcé, le Gouvernement a déjà communiqué à ce sujet, il faut bien comprendre que ces dispositions sont des dispositions françaises, parce que cela découle de nos conventions passées avec la France et parce que les salariés et les employeurs de la Principauté cotisent au système d'assurance chômage français pour être indemnisés si nécessaire, le moment venu.

La règle est qu'en cas de chômage total temporaire, l'employeur maintient 80 % du salaire net du salarié concerné et il se fait rembourser par les ASSEDIC et par la puissance publique.

Evidemment, ça cela induit une perte de salaire pour les salariés. La Direction du Travail et l'Inspection du Travail, en particulier, sont totalement à disposition des employeurs de Monaco et les effectifs vont être

massivement renforcés puisque 20 personnes de plus, en télétravail, vont être à l'écoute des demandes de nos employeurs.

Sur le fond, le Gouvernement réfléchit à deux directions. La première, est-ce qu'on ne devrait pas donner un coup de pouce aux plus bas salaires, et la seconde, est-ce qu'on ne devrait pas plafonner le montant des prises en charge pour les plus hauts salaires ?

Sur le premier point, le Gouvernement envisage un système qui limiterait l'impact de cette mesure sur les salaires les plus modestes. Une sorte de garantie, une sorte de clause de sauvegarde, qui prévoirait que le revenu serait intégralement maintenu pour toutes les personnes qui percevraient un salaire inférieur à un montant à déterminer, et l'Etat prendrait en charge la différence, bien sûr.

Le même esprit d'ouverture et de responsabilité sociale nous conduit, du coup aussi, à réfléchir à ce que l'on doit faire pour les personnes qui gardent leurs enfants à domicile. Là aussi, nous nous disons qu'il faudrait, de la même façon, maintenir un niveau de salaire minimum pour les revenus les plus modestes. Et là, ce sont les Caisses Sociales qui sont compétentes et non plus la Direction du Travail. Donc, je suis aussi en discussion avec ces dernières.

Une remarque qui est importante – et j'avais eu l'occasion de l'indiquer – il faut bien mesurer le risque ou l'impact de ce qu'on appelle une sorte d'« effet d'aubaine », c'est-à-dire que si les remboursements ou les prises en charge effectués en Principauté de Monaco, au bénéfice des parents qui gardent leurs enfants parce que la crèche ou l'école est fermée, si ces prises en charge sont beaucoup plus importantes qu'en France, évidemment si on a au sein d'un foyer un parent qui travaille à Monaco, l'autre parent qui travaille en France, c'est forcément le parent qui travaille à Monaco qui va s'arrêter puisque son salaire serait maintenu. Non seulement il y aurait une charge supplémentaire pour nos caisses, mais surtout ça nous priverait des capacités de travail de certains de nos salariés dont aujourd'hui nous avons besoin, pour les services qui restent ouverts. Donc c'est un élément qui est à prendre en compte et à mesurer avec finesse.

D'un autre côté, autant il faut aider les bas salaires, autant sans doute faut-il réfléchir à une mesure, à déterminer, qui éviterait que les salaires les plus élevés ne bénéficient d'un maintien de revenus trop importants à la charge de l'Etat. Donc, coup de pouce aux bas salaires, sans doute plafonné pour les hauts salaires.

Les réflexions du Gouvernement se poursuivent, elles sont extrêmement complexes, je les conduis avec les partenaires sociaux, notamment la Direction du Travail, l'Inspection du Travail, de façon à ce que nous trouvions, là encore, des solutions qui soient équilibrées, justes et équitables.

Un mot rapide sur les reports de paiement des charges sociales auprès des Caisses Sociales de la Principauté. Tout de suite, le Directeur en a accepté le principe, et évidemment, il sait mettre en œuvre ces dispositions, il le fait habituellement, mais en nombre beaucoup plus réduit, là ce serait massif, il est d'accord.

L'article 6. Est-ce qu'un employeur peut utiliser l'article 6 en ce moment ? Nous avons répondu non. L'article 6, s'il est mis en œuvre, permet de licencier un salarié sans motif, sous contrôle du Juge. Et les juridictions de la Principauté de Monaco, de façon constante, ont réitéré le fait que cet article 6 ne doit pas être mis en œuvre de façon trop brutale à l'égard du salarié. C'est une jurisprudence constante. Et utiliser l'article 6 dans les circonstances actuelles, et de mon point de vue c'est brutal. L'article 6 n'est pas destiné à être mis en œuvre pour des motifs économiques, or, quand une entreprise ferme, qu'elle n'a plus de chiffre d'affaires, c'est un motif économique.

Enfin, il y a évidemment des modes alternatifs que je viens de vous exposer, le chômage total temporaire est précisément là pour prendre en compte les situations d'entreprises en difficulté, qui doivent pouvoir s'adresser à l'Inspection du Travail, éventuellement en indiquant qu'elles ont fermé, qu'elles réduisent le nombre d'employés parce que le chiffre d'affaires a baissé, et c'est le CTTR qui est le vrai substitut, la vraie réponse à la difficulté de l'entreprise, dans le respect de la dignité des salariés.

Merci.

M. le Président.- Je rappelle simplement que sur les deux points principaux abordés par Monsieur GAMERDINGER, les propositions du Conseil National sont contenues dans la Résolution que nous venons de voter.

Nous disons par rapport au chômage total temporaire – les fonctionnaires, c'est fait, c'est maintien du traitement à 100 % – que pour les salariés, ce sera environ 80,5% du salaire net avec un plafond et nous proposons 4,5 fois le SMIC monégasque. Mais nous proposons aussi des discussions particulières pour une société qui joue un rôle historique dans le pays, dont l'Etat est actionnaire majoritaire, qui est la SBM, où la structuration des salaires du personnel

est particulière. Il y a beaucoup de « pourboires » dans certains métiers et là, il faudrait regarder d'un peu plus près que la règle générale des 80 %, car en réalité certains vont perdre 80 % du revenu quand on va leur maintenir 80 % du fixe. Donc on demande une attention particulière pour la SBM.

Pour les faibles salaires, c'est clair et net, la Résolution dit qu'il doit y avoir une prise en charge de 100 % du salaire de ceux qui sont au chômage. On parle là de personnes qui ont moins de 2.200 euros, donc entre le SMIC et 2.200 euros. Certes, on doit demander un effort de solidarité, on comprend la mesure gouvernementale pour tous, mais quand vous vivez avec un petit salaire, il faut que la solidarité de l'Etat s'exerce sur le fonds de solidarité d'urgence que nous voulons créer et abonder à partir du budget national. Nous souhaitons que tous les salariés soient maintenus dans leur salaire jusqu'au salaire médian à Monaco qui est autour de 2.200 euros net par mois.

Le deuxième sujet où nous avons des positions assez proches, mais pas identiques avec le Gouvernement, c'est la question des parents qui sont obligés, quand les écoles ferment, de garder leurs enfants à la maison. Nous disons pour les fonctionnaires, c'est parfait, on leur donne 100 % du salaire sans carence. Pour les salariés, on renvoie vers des discussions. Nous considérons que c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités. Il n'y a pas des milliers de parents résidents en Principauté qui vont nous demander ce type d'aide. Si on télétravaille par exemple, bien sûr, on n'y a pas droit, on conserve son salaire. Mais les salariés concernés ne comprendront pas qu'ils n'aient pas le maintien de leur salaire et seulement une indemnité journalière dont on ne connaît pas le montant et qu'on renvoie à des discussions avec le chef d'entreprise. Et enfin, les travailleurs indépendants sont les plus inquiets. Il faut dire clairement que le travailleur indépendant qui ne peut plus travailler, doit avoir une indemnité journalière. Pour nous, c'est la solidarité de l'Etat qui doit jouer.

Voilà les positions des uns et des autres.

Nous pouvons maintenant passer aux questions économiques et financières, Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Merci, Monsieur le Président.

Crise économique comme crise sanitaire, il existe plusieurs phases pour la combattre. Des gestes ou des mesures barrière, un traitement et un jour, que nous espérons le plus proche possible, une phase de rétablissement, de convalescence.

Toutes les mesures prises, indispensables au titre sanitaire, auront un impact économique. Un commerce, une entreprise, ce sont des clients, des salariés, des fournisseurs. Ce sont des charges fixes et des charges variables et il ne faut pas oublier les artisans et les indépendants, j'y reviendrai donc.

Les principales mesures barrière, dans le domaine économique et social, ont déjà fait l'objet d'annonces et elles viennent à nouveau d'être précisées par Monsieur GAMERDINGER, elles concernent notamment le report des charges sociales, le recours au chômage partiel ou au CTTR.

Sur le plan économique et fiscal, les mesures que nous avons prises et celles que je vais proposer et annoncer ce soir, n'ont rien à envier à ce qui a été acté dans de plus grands pays et notamment le pays voisin.

Ce que je vous expose, je vous l'expose en date de ce soir et ce sera évidemment amené à évoluer. En effet, 3 mois, 3 jours, 3 heures, le temps s'accélère et nous devons faire face. Ainsi, il a été décidé, dès la semaine dernière, d'acter un report du paiement de la TVA collectée par les entreprises qui le demanderaient pour une durée de 2 mois. Ce report est désormais porté à 3 mois. La Direction des Services Fiscaux est prête à mettre en œuvre cette mesure, cela a déjà été dit, par mes soins, seule demeure l'obligation déclarative. En revanche, soyons clairs, la TVA interne – c'est le terme idoine – étant un impôt indirect, prélevé sur la consommation, sera due. Mais au vu du ralentissement attendu de l'activité dans les prochains mois, lorsqu'elle devra être acquittée, elle se situera bien évidemment à un niveau sans commune mesure, c'est-à-dire beaucoup plus faible que les années précédentes.

Les mesures financières annoncées dans un premier temps étaient les suivantes :

Un dispositif de bonification des prêts, qui prévoit que les entreprises installées en Principauté de Monaco finançant un investissement structurant, avec un prêt bancaire, le dispositif prévoit que ces entreprises peuvent actuellement solliciter une bonification d'intérêt de ce prêt professionnel, qui sera étendu aux autres entreprises qui en feraient la demande. Toutes les entreprises qui en feraient la demande et pas seulement celles qui financeraient un investissement structurant.

Cette bonification consiste à diminuer le taux d'intérêt pratiqué par la banque, sur toute la durée du prêt, avec un plancher qui est fixé au taux Euribor majoré de 0,75 %, ce qui nous donne un niveau d'environ 0,5 % aujourd'hui. La mesure qui est prise,

depuis plusieurs jours, qui a fait l'objet d'un Arrêté Ministériel, qui sera publié au Journal de Monaco qui paraît demain, fait que le système de bonification du prêt sera ramené à un taux zéro. Concrètement, ce que cela veut dire, c'est qu'un entrepreneur, un commerçant, un artisan, qui demanderait à sa banque un prêt de trésorerie ou un découvert bancaire se verra, *de facto*, appliquer un taux zéro. Si la banque annonce un taux d'intérêt, il sera pris en charge par l'Etat.

Un fonds de garantie des crédits, qui existe, est destiné à soutenir le développement des activités économiques en Principauté de Monaco. La quotité de garantie, actuellement fixée à 65 %, passe à 100 %. Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'un entrepreneur, un commerçant, un artisan qui ne serait pas en mesure de rembourser le prêt qui lui serait fait, verrait l'Etat se substituer à lui pour le remboursement.

Le fonds de garantie, jusqu'à présent, était abondé à part égale par les établissements de crédit et par l'Etat. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui assume sa responsabilité. Notons au passage qu'avec un taux de 100 %, la banque prêteuse supporte, *in fine*, 0 % du risque. En France, le dispositif mis au point par BPI France garantit 90 %. Je l'ai dit dès lundi, mais je suis heureux de pouvoir le redire ce soir, le plus important aujourd'hui c'est d'éviter les faillites. La priorité de l'Etat et des banques est de voler au secours des trésoreries les plus fragilisées. La responsabilité de l'Etat va être de donner des garanties aux sociétés en difficulté afin que les guichets de financement leur restent ouverts.

Je vais vous donner deux citations, parce que c'est exactement dans cet esprit que le Directeur Général, Nicolas DUFOUR, BPI France, a évoqué, je cite « *un pont aérien de cash* ». C'est également dans cet esprit que le Directeur Général du groupe Crédit Agricole, dans Le Monde d'aujourd'hui, déclare « *Les banques sont très solides, elles ont accumulé beaucoup de fonds propres et de liquidités depuis la crise de 2008. Cette fois-ci, c'est nous qui pourrions soutenir massivement l'économie. Nous en sommes parfaitement capables.* ». Je vous rappelle que ce groupe bancaire est présent en Principauté de Monaco, je vous rappelle que tous les grands groupes bancaires français sont présents en Principauté de Monaco, je vous rappelle que de très nombreux autres grands groupes bancaires européens sont présents en Principauté de Monaco.

C'est donc au vu de cette situation et avec le soutien de l'Association Monégasque des Activités Financières (AMAF) et de son Président, que je

remercie, que le Gouvernement a décidé de prévoir, *via* le fonds de garantie évoqué plus haut, dispositif jusqu'à présent *pari passu* les banques/l'Etat, aujourd'hui, l'Etat, que le Gouvernement a décidé de prévoir une enveloppe initiale sous la forme d'une contre-garantie de l'Etat, auprès des banques sollicitées par des sociétés en difficulté. Les modalités d'octroi des crédits seront aussi souples que possible et un mode opératoire est d'ores et déjà en cours de finalisation entre l'AMAF et la Direction du Budget et du Trésor. J'anticipe : ce mode opératoire devrait être finalisé demain. Il s'agit d'un premier montant – 50 M€ – mais qui pourra évidemment être revu à la hausse. Vous évoquez vous-même des sommes très supérieures. Nous verrons et nous ferons ce qui doit être fait. Mais pour ce faire, une ouverture de crédit sera soumise au vote des élus et à cette occasion, nous pourrons, entre autres, débattre plus largement de la taille définitive de l'enveloppe, comment elle a été initialement fixée, etc. ainsi que vous le souhaitez.

Vous évoquez ce soir une entreprise et une catégorie professionnelle spécifique, la SBM et les travailleurs indépendants. Sachez qu'avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé, nous ne les oublions pas, bien au contraire. Monsieur GAMERDINGER et moi avons été en contact avec le Président délégué de la SBM et son Directeur des Ressources Humaines, et nous suivons la situation de très près.

Concernant les travailleurs indépendants, une mesure équivalente à celle que vous votez ce soir dans votre résolution serait mise en œuvre pour un montant anticipé légèrement supérieur au SMIC monégasque. Nous y reviendrons très prochainement, qu'ils aient l'assurance qu'ils ne seront pas laissés de côté.

Pour vous montrer à quel point nous sommes actifs et réactifs, je voulais citer également un exemple très concret que m'a soumis Monsieur GAMERDINGER et pour lequel nous avons trouvé, aujourd'hui, une solution, avec la Direction du Travail, qui travaille également, et la Direction du Budget et du Trésor, qui travaille aussi beaucoup.

On parle des travailleurs intérimaires. En substance, ils vont massivement faire l'objet d'une fin de mission. Ils n'ont pas droit au chômage total temporaire, ils seront donc aux ASSEDIC. Cela va prendre du temps. Pour leur permettre de faire la « soudure », l'idée serait qu'ils touchent leurs congés payés. Les sociétés d'intérim peuvent le mettre en œuvre pour les salariés hors bâtiment, parce que ces sociétés provisionnent les congés payés. Par

contre, pour les intérimaires du bâtiment, les congés payés sont réglés par la Caisse des Congés Payés du Bâtiment. En principe, cette caisse ne peut le régler qu'à la fin avril. Ce sera trop tard. Pour anticiper, il faudrait demander – ce sera fait et je pense que nous l'obtiendrons – l'accord du Conseil d'Administration et une avance de trésorerie de l'Etat. Le montant a été étudié et l'avance de trésorerie a été actée. Voilà une décision très concrète qui affecte une catégorie fragile de population à laquelle nous portons toute notre attention.

J'ai évoqué l'Etat garant et prêteur de dernier ressort avec le fonds de garantie. J'ai mentionné l'Etat actionnaire avec la SBM. Venons-en à l'Etat propriétaire par le biais des locaux loués par l'Administration des Domaines à usage commercial ou de bureaux, ou industriel.

Nous serons évidemment aux côtés des commerçants qui ont, dans un premier temps, subi depuis fin février – ça fait déjà trois semaines, avant les mesures de confinement – une baisse significative de leur activité et ils ont dû, depuis quelques jours, pour des raisons sanitaires, fermer pour une durée indéterminée. Le Gouvernement a décidé de les exempter de loyer et de charges, exempter ou exonérer, pas suspendre le paiement, pour l'intégralité du deuxième trimestre 2020, les locataires commerciaux dans les Domaines, qui ont dû fermer, depuis quelques jours, pour les raisons que nous connaissons, ne paieront pas de loyer au deuxième trimestre 2020. Pour ceux qui se sont acquittés d'un loyer en mars, au vu de ce que je viens d'indiquer, ce loyer leur sera remboursé, il y aura donc une forme de réinjection d'une somme non négligeable pour certains, qu'ils ont payée à l'Etat, alors que leur activité commençait de baisser, ce loyer leur sera remboursé.

Les activités de bureau ou industrielles continuent, pour certaines en mode dégradé, pour d'autres moins, mais toutes avec un impact négatif sur l'activité et le chiffre d'affaires. Donc une situation un peu plus complexe à appréhender que celle d'un commerce qui ferme brutalement. Nous étudions, avec l'assistance de l'Ordre des Experts-Comptables de Monaco, une procédure que nous sommes en train de finaliser qui nous permettra de les aider, également, en conséquence. Et il faut regarder les chiffres, les bilans, il faut donc des experts-comptables, nous savons que nous pouvons compter sur eux et sur leur Président Stéphane GARINO, en particulier que je salue et que je remercie ce soir.

Enfin, le Gouvernement a également décidé, par anticipation du vote par le Conseil National du projet de loi n° 1003, ayant transformé la proposition de loi n° 238 sur l'exercice d'une activité professionnelle à domicile par les Monégasques et leur conjoint, dans un appartement domanial, d'exempter de paiement, pour l'année 2020, les redevables. Ce qui a parfois ici même été présenté comme une surtaxe pour les Monégasques disparaît, ceux qui s'en seraient déjà partiellement acquittés seront remboursés, ceux qui seraient à ce jour redevables seront exemptés. Nul doute que le vote du projet de loi, qui intègre d'autres dispositions, qui propose un cadre, par les élus que vous êtes, pérennisera cette mesure – celle que je viens d'évoquer – mais elle s'applique dès aujourd'hui, par anticipation.

Toutefois, il n'y a pas que l'Etat propriétaire, il y a des propriétaires privés. Je pense pouvoir et devoir, ce soir, les appeler à manifester leur civisme en adaptant et/ou en étalant les paiements dus par leur locataire. Chacun propriétaire, comme locataire, y a intérêt. Un propriétaire dont le locataire est en difficulté peut et doit faire un effort. Un propriétaire dont le locataire est en faillite, notamment s'il a dû s'acquitter de l'intégralité de son loyer en temps, et heure, devra faire face à ses responsabilités. Il serait regrettable que le Gouvernement doive aller plus loin et proposer au Conseil National de légiférer, mais rien ne doit être exclu.

Tout ce qui précède est du domaine de ce que j'ai décrit en introduction, comme mesures barrières et traitement de choc. Il est trop tôt, même si nous en avons tous envie et besoin de se projeter dans l'avenir. C'est pourquoi la COMED, en sa forme et avec ses objectifs tels que définis par ordonnance souveraine, n'est pas adaptée et il faut ajuster son fonctionnement. Je pense également opportun, à côté de cette instance, et à l'invitation des professionnels que je salue et que je remercie, constituer dès demain un groupe de travail qui pourra se pencher, en partant de données comptables et concrètes, sur les questions d'indemnisation à court et moyen termes, voire sur les propositions sur lesquelles, à ce stade, ni le Gouvernement, ni le Conseil National par le biais de votre résolution, n'ont pu éventuellement penser.

Je sais que je pourrai compter, la liste n'est pas exhaustive, sur l'Ordre des Experts-comptables, la FEDEM, l'AMAF, la AIHM, l'UCAM, la Chambre du Bâtiment, la Chambre Immobilière, pardonnez-moi si j'en oublie ce soir, et je voulais vous proposer de constituer un comité de suivi, qui est une formule qui me semble à la fois conforme à l'esprit et à la lettre de nos Institutions, avec – et ce n'était que

ma réflexion, suggestion initiale – le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses – il vous appartiendra de définir éventuellement la composition de ce comité de suivi – afin de partager régulièrement avec vous à la fois les informations du terrain, dont vous pourrez vous faire l'écho, comme vous le faites ce soir, et comme vous le faites régulièrement, et l'application des mesures pratiques décidées par le Gouvernement.

Oui, pour reprendre les termes mêmes de votre résolution, le financement de toutes ces mesures impactera l'équilibre des finances publiques. C'est un euphémisme. Et oui, comme le prévoit la Constitution, le Fonds de Réserve Constitutionnel devra combler ce déficit attendu, le premier depuis 8 ans, du fait à la fois de la baisse prévisible des recettes et de l'augmentation de certaines dépenses à caractère temporaire et exceptionnel. Mais c'est précisément à cela que doit servir un fonds de réserve, à faire face financièrement à l'imprévu, au « cygne noir », à l'évènement extrême, sans augmentation des impôts, sans émission de dettes, tout en préservant le modèle économique et social monégasque et la capacité du pays à rebondir et à investir pour le futur.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI, vous venez de faire une déclaration importante. Vous reprenez des mesures qu'on connaissait, mais vous annoncez aussi des points nouveaux. Beaucoup vont dans la direction souhaitable et se rapprochent aussi de la Résolution que nous venons de voter. Il y a quand même des points qui restent flous et des différences encore entre nos deux approches.

Je prends d'abord le point le plus important, ce que nous appelons « un groupe restreint de travail » entre le Gouvernement et le Conseil National, qui travaille dans l'esprit des Institutions, pour réfléchir en amont aux modifications de la loi de budget qui, de toute manière, devront être, à la fin, entérinées par le Conseil National. Je crois que c'est à nous de définir la composition de notre délégation, ce n'est évidemment pas au Gouvernement. D'autre part, autant nous sommes extrêmement favorables à la concertation la plus large avec tous les groupements, – je l'ai dit dans mon intervention – les syndicats, les Ordres professionnels, les représentants patronaux, salariés, mais je voudrais bien comprendre ce qu'est votre « comité de suivi ». On attend un

groupe de travail restreint qui concerne les deux Institutions, qui prépare la loi et qui vote la loi, donc le Gouvernement et le Conseil National. C'est cela votre comité de suivi ? Ou vous y mettez aussi des Ordres, des syndicats, des associations et vous ramenez le Conseil National au niveau d'une association représentative professionnelle ? Ce n'est pas clair pour moi.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce que je propose ce soir, c'est un groupe de travail avec les professionnels, un comité de suivi avec les élus. Ce sont deux structures distinctes.

M. le Président.- Donc, le comité de suivi, c'est bien ce que nous appelions, nous, groupe de travail restreint entre le Conseil National et le Gouvernement.

On se réunira pour réfléchir à la délégation. Mais je me suis engagé, tout à l'heure. D'abord le Président du Conseil National siège par définition dans tous les comités mixtes où il souhaite aller. Inutile de vous dire que si je ne m'occupe pas de ce sujet-là, je ne suis pas digne de rester dans ma fonction. Donc je serai présent et j'ai aussi dit que je souhaitais ouvrir ce groupe de travail à nos collègues des minorités, qui travaillent avec nous de manière positive et dans l'unité. On va se réunir, mais je pense qu'au-delà du Président de la Commission des Finances, du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et de moi-même, il faudra faire la place aussi bien à Monsieur GRINDA, qu'à un représentant d'Horizon Monaco.

Dans votre déclaration, il y a des mesures très positives. Nous demandions dans la Résolution, la suppression des loyers des locaux commerciaux domaniaux. C'est confirmé ce soir. C'est une très bonne chose.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Président.- Vous n'acceptez pas de supprimer le loyer des locaux commerciaux domaniaux ? Je vous ai mal compris en vous écoutant sur le siège, puisque les élus découvrent sur le siège vos longues déclarations ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, mais ce n'est pas ce que je lis dans votre Résolution. Je vais plus loin que votre Résolution.

(M. CASTELLINI parle hors micro, inaudible).

M. le Président.- Non, pas sur les loyers commerciaux domaniaux.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ce sont toutes les activités disposant de locaux domaniaux fermés par nécessité de crise, suspendre les loyers pour trois mois renouvelables. Ceci est la Résolution que vous avez votée.

Moi, je ne suspends pas, je les annule.

M. le Président.- Il doit y avoir un paragraphe dans notre Résolution où on parle aussi des loyers des locaux commerciaux domaniaux, que nous souhaitons supprimer. Je vous le confirme.

C'est vrai que l'on a travaillé dans une urgence absolue pour rédiger cette Résolution.

Mais, c'est très clair, nous étions tous favorables, chers collègues, – je parle sous votre contrôle – à la suppression des loyers commerciaux domaniaux. Nous sommes donc très satisfaits de cette mesure.

Concernant la COMED, vous avez raison de dire que ce n'est pas la structure appropriée, – je vous l'ai dit, je n'en ai pas un grand souvenir par rapport à sa réactivité – on souhaitait qu'on puisse répondre en huit jours, en urgence, en débloquent des aides publiques, quitte à le faire par anticipation si on n'a pas eu le temps et de contrôler *a posteriori*. J'ai compris que ça serait encore plus souple, mais que ça irait aussi vite que ce qu'on souhaite. Peu importe le nom qu'on mettra sur la structure, c'est important qu'on avance dans la même direction.

Pour les propriétaires privés, nous avons la même position. On se réjouit de l'annonce du Gouvernement. Pour ceux qui malheureusement auront des propriétaires qui ne comprennent pas qu'un loyer d'une activité qui n'existe plus ne peut pas être payé s'il n'y a pas de rentrées, je pense que là, la commission d'aide doit pouvoir jouer rapidement pour débloquent les fonds nécessaires à l'urgence de la situation.

Il y a un point très important dans notre Résolution qui est le fonds d'urgence et d'intervention pour les travailleurs et les acteurs économiques (les salariés, les travailleurs indépendants, toutes les entreprises de Monaco, les professions libérales). On a fait la proposition – on s'est couché très tard – mais si j'ai bonne mémoire, de créer un fonds de 150 millions d'euros et de le mobiliser rapidement. On souhaitera discuter de ce point avec vous. On a fait des estimations. Si on veut mettre en place les mesures souhaitables, sur les deux à trois mois qui viennent, on aura sans doute besoin d'environ 150 millions d'euros. Il faudra effectivement discuter ensemble.

La mesure que vous avez longuement rappelée et présentée, à nouveau ce soir, de ces 50 millions d'euros débloqués pour le fonds de garantie des entreprises, cela est positif, sauf qu'il aurait été quand même souhaitable d'en discuter avec nous.

Pourquoi 50 ? Pourquoi pas 60, 40 ou 80 ? Cela aurait été un peu plus respectueux pour le Conseil National qu'on puisse en parler et vous donner notre sentiment sur ce point, puisque nous aurons à voter ces sommes.

Je crois que tout le monde s'est exprimé longuement.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, vous n'avez pas le droit de poser des questions, mais vous pouvez faire des remarques. Enfin, vous avez tous les droits, mais vous n'aurez pas de réponses.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

C'était juste pour faire trois petits constats.

Je voudrais apporter une réflexion sur les taux à 0 % pour les banques, sachant que les grosses sociétés ont en général des bonnes relations avec les banques. Les petites sociétés, les professions indépendantes, libérales, les artisans ont toujours des relations faciles avec leur banque. J'espère que les banques joueront aussi le jeu. C'est important car ce sont souvent ces petites sociétés qui ont le plus de problèmes. Les grosses peuvent avoir un peu plus de trésorerie.

Deuxièmement, le mode opératoire va être très important. Certains ont parlé des représentants de l'Ordre des Experts Comptables. Je les remercie car ils ont tout de suite dit qu'ils venaient nous aider. Là-dessus, il faut être dans l'urgence. C'est aujourd'hui

qu'il faut agir. Donc ces personnes qui vont voir leur banque, il faut que ces dernières, dans les 48h, puissent arrêter le montant dont elles ont besoin. Dans les 48h qui suivent, il faudrait que la banque puisse se rapprocher de l'Etat pour que celui-ci puisse garantir. Si on pouvait œuvrer dans les 4 jours ouvrés, pour que les sociétés qui demandent ces aides puissent avoir un retour. C'est vraiment très urgent.

Sur le troisième point, – je pense qu'on en parlera un peu plus tard – cela concerne la deuxième étape, lorsqu'on sera sorti de la crise et que ces sociétés, professions libérales, artisans, indépendants etc. devront rembourser certains reports de TVA. À ce moment-là, il faudra qu'il y ait une étude cas par cas, pour que ces personnes qui vont se relancer n'aient pas une « poche » où on leur a mis les reports, les emprunts et qu'elles se retrouvent lorsqu'elles recommencent à bien travailler, à payer une somme importante. Je pense que ce sera le rôle de la COMED, avec également un mode de fonctionnement réactif et pertinent.

Merci.

M. le Président.- Cela doit être la fatigue qui pèse sur nos épaules à tous, des 4 heures déjà de débat que nous avons. Je me rends compte que je ne me suis même pas réjoui, Monsieur CASTELLINI, – pour vous en remercier – de la suppression de la surtaxe dans les Domaines pour ceux qui demandent une activité dans leur appartement. Pour ceux qui suivent nos débats, ils savent combien nous demandions cela depuis de très nombreux mois. Comme quoi, parfois, même dans les pires moments, il y a de bonnes nouvelles, parce que le Gouvernement a enfin compris qu'on avait raison et il l'a dit ce soir. Merci, Monsieur CASTELLINI. On avait de toute façon amendé le projet de loi et on était déjà d'accord avec le Gouvernement pour voter la loi en supprimant la surtaxe. C'est une bonne nouvelle, merci de l'annoncer par anticipation ainsi que son application anticipée ce soir.

Monsieur ROSE a demandé la parole.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je me réjouis de l'ensemble des mesures qui viennent d'être annoncées. Il faut bien avouer que ce sont des mesures fortes, je ne peux pas dire le contraire. Il y a au moins un réveil « électrique », c'est déjà bien.

Je voulais tout d'abord dire que, dans l'ensemble, ces mesures semblent assez intéressantes et équilibrées. Mais, en revanche, j'appelle très solennellement

le Gouvernement, qui propose des mesures aussi importantes, à les communiquer et clairement. C'est-à-dire que ce que vous venez de nous dire à l'instant, il faut le diffuser. Il est très important, – vous savez très bien, Monsieur CASTELLINI que la pire des choses en terme économique, c'est l'incertitude – que toutes les personnes concernées, qu'elles soient entrepreneuriales ou qu'elles soient privées, puissent avoir accès à ces informations et que ces informations soient communiquées et centralisées afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté possible. Cela est très important et j'en appelle à la responsabilité du Gouvernement sur cette communication. Car oui, je tiens à le dire, les mesures qui ont été prises me semblent fortes.

Un tout petit bémol, je n'ai pas très bien compris, cela concerne le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé. Concernant les cotisations CAMTI/CARTI, comptez-vous un simple report ou l'Etat va-t-il les prendre en charge pendant la durée de la crise ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* C'est un point qu'il faut que je regarde avec Monsieur CAMPANA, mais Monsieur CASTELLINI vous a apporté une réponse de principe favorable.

M. le Président.- Monsieur GRINDA a demandé la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Le moins qu'on puisse dire, Monsieur CASTELLINI, c'est que vous avez pris la mesure de l'enjeu et que vous avez apporté des réponses fortes, claires et nouvelles. Il était normal que le Conseil National en soit informé de cette façon-là, ce qui rend tout à fait justifié et justifiable l'existence de cette soirée, me semble-t-il, ne serait-ce que pour entendre la force de ce que vous proposez. Ce n'est pas parfait, mais personne ne le prétend. Je crois que vous aurez besoin de ce groupe de travail pour toutes les raisons que vous avez déjà évoquées, je n'y reviendrai pas. Je me permettrai juste d'insister pour voir que nous convergions sur l'importance de notre FRC qui, aujourd'hui, ainsi que je le disais dans mon propos liminaire, est la pierre angulaire de tout cela. Car s'il n'y a pas de FRC, tout cela ne peut pas exister sans impôts, ni augmentation des charges ou des emprunts à faire sur le marché international.

Vous avez également rappelé une chose très importante, c'est que les banques internationales

regorgent de *cash* ainsi que vous le disiez. Il est légitime et normal de s'appuyer sur ce circuit-là. L'Etat ne va pas tout faire tout, tout seul et il est normal, bien que je sois partisan de la subvention directe pour aider certains cas difficiles, entreprises ou personnes, je crois qu'il est légitime de faire appel au système bancaire et on pourra, je pense, compter à Monaco sur leur *fairplay* et même leur attention toute particulière.

Donc, il y a un ensemble de mesures que je trouve plus que fortes et je vous en remercie, mais ce n'est que le premier pas.

Sans apporter une ombre à ce tableau de guerre, le deuxième pas sera le contrôle futur du FRC qui est ma préoccupation totale, dont je parle incessamment depuis deux mandats et qui, ce soir, prouve avec un éclat regrettable, mais un éclat tout particulier, son caractère indispensable à notre modèle économique et social.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Pour clore cette séance, j'aimerais qu'on termine sur une note d'espoir. Parce que dans ces moments très difficiles, il y a aussi autour de nous de belles histoires de solidarité et de démonstration de l'attachement de notre population à notre pays. J'ai été très agréablement surpris, et très ému comme beaucoup d'habitants et de Monégasques, je veux parler du chant de notre hymne national aux balcons le soir, je veux aussi parler des applaudissements le soir pour rendre hommage au personnel de santé qui est au front, en première ligne contre ce virus. Je veux y voir le lien très fort qui unit l'ensemble de notre communauté. Il y a autour de nous, en ce moment, de belles et multiples incitations d'entraide, de solidarité sur internet, les réseaux sociaux, partout en ville, autour de la Croix-Rouge Monégasque par exemple où beaucoup de bénévoles vont s'investir pour aider la population qui en a besoin.

Je voudrais aussi, en conclusion, exprimer au nom de tous les 24 Conseillers Nationaux, notre compassion à tous ces compatriotes, résidents, travailleurs, qui souffrent aujourd'hui de cette crise et de ses effets. C'est un moment difficile pour tous.

La population attend des mesures claires et fortes, proches de ses préoccupations immédiates. Ce soir, nous avons eu un certain nombre d'annonces notamment en matière économique, qui vont dans la bonne direction et qui commencent à ressembler à un grand plan de soutien aux salariés et à l'économie

de la Principauté. Pour leur santé, leur sécurité, pour l'organisation de leur vie en confinement, pour les aides sociales et économiques indispensables de l'Etat, c'est tous ensemble, dans cette période si délicate et inédite, que nous pouvons y arriver. C'est tous ensemble que nous y parviendrons et nous allons le faire. J'espère que ce groupe de travail, de réflexion commune entre le Gouvernement et le Conseil National, se réunira rapidement. Malheureusement, vu l'accélération du temps, c'est plutôt demain ou lundi qu'il faut le réunir, mais pas dans huit ou quinze jours, car le temps passe vite et les problèmes s'accumulent. Notre demande, c'est que ce groupe restreint soit activé dans les meilleurs délais, entre le Conseil National et le Gouvernement Princier. Nous en sommes convaincus, nous serons plus forts ensemble. Et comme nous le disait à l'instant Jean-Louis GRINDA, je dirais que si cette Séance Publique a permis d'obtenir des avancées supplémentaires, que le Gouvernement comprenne enfin et je crois que les lignes ont bougé ces dernières heures, que le Conseil National est une ressource et un allié pour lui dans cette terrible crise, eh bien alors, on n'aura pas organisé pour rien cette Séance Publique et cette session extraordinaire, première historique apparemment que rappelait tout à l'heure Jacques RIT.

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames les Conseillères Nationales, Messieurs les Conseillers Nationaux, chers compatriotes, chers résidents, et chers amis de la Principauté qui êtes encore à 22h09 devant vos écrans, l'ordre du jour de la présente Séance Publique est épuisé.

Je vais donc lever la séance. Mais je vous rappelle que la session extraordinaire demeure ouverte et que le Conseil National et le Gouvernement pourront à nouveau se réunir en Séance Publique jusqu'au 30 mars prochain si l'évolution de la situation venait à le justifier, puisque le Président du Conseil National a le pouvoir de convoquer en session extraordinaire, dans un délai de trois jours, une Séance Publique. Je ne manquerais pas de le faire si j'estimais que l'évolution de la situation le justifiait.

Merci à toutes et à tous, merci au Gouvernement, même si ce soir on n'a pas été d'accord sur tous les points et sur la façon de présenter les choses.

Merci. La séance est levée.

—
(La séance est levée à 22 heures 10).
—



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

